

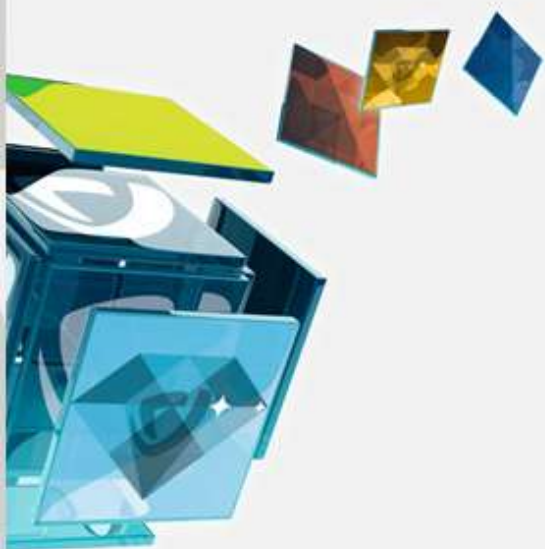
| RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2018



| **ACCÉLÉRATEUR DE LA TRANSFORMATION**
numérique des entreprises



Rapport de gestion annuel
Comptes consolidés au 31 décembre 2018
Rapport des Commissaires aux Comptes



VISIATIV
Société Anonyme
au capital de 2 416 531,80 euros
Siège social : 26, Rue Benoit Bennier
69260 CHARBONNIERES LES BAINS
395 008 246 RCS LYON

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 23 MAI 2019

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 31 décembre 2018 et de soumettre à votre approbation les comptes sociaux et consolidés annuels dudit exercice, arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 15 mars 2019, ainsi que diverses résolutions de la compétence extraordinaire de l'Assemblée Générale des actionnaires.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance :

- des rapports de vos Commissaires aux Comptes,
- du rapport complémentaire du Conseil d'Administration relatif aux propositions de résolutions non liées à l'approbation des comptes de l'exercice écoulé.

En outre, nous vous précisons que sont annexés au présent rapport les informations et rapports suivants :

- conformément à l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours des cinq derniers exercices clos,
- conformément à l'article L. 225-100 du Code de commerce, le tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 dudit Code.

I. ACTIVITE ET SITUATION DU GROUPE

A. Périmètre de consolidation

Pôle	Sociétés	Adresses	31-déc-18		31-déc-17		Méthode de consolidation
			% de contrôle	% d'intérêts	% de contrôle	% d'intérêts	
I N T E R A T I O N	CADWARE SYSTEMS	26 Rue Benoit Bennier, 69 260 Charbonnières les bains	(a)		(a)		IG
	VISIATIV SOLUTION ENTREPRISE		100%	100%	100%	100%	IG
	VISIATIV 3D PRINTING		100%	100%	50%	50%	IG
	VISIATIV SOLUTIONS		100%	100%	100%	100%	IG
	NC2	5 Allée Du Crêt, Parc d'activité des Monts d'Or, 69890 La Tour-de-Salvagny	100%	76%	100%	76%	IG
	KALISTA	100 Avenue du général leclerc, 93500 Pantin	100%	100%	100%	100%	IG
	VALLA	47 rue Antoine Primat, 69100 Villeurbanne	100%	100%	NC	NC	IG
	AIM CP		100%	100%	NC	NC	IG
	VISIATIV AFRICA	Casaneashore Shore 18, 3e étage, 1100 Bd Al Qods, Sidi Maârouf - MAROC	100%	100%	100%	100%	IG
	VISIATIV ENTREPRISE SOLUTION (SUISSE)	Chemin des Vergers 4, 2520 Neuenstadt - SUISSE	100%	100%	100%	100%	IG
	VISIATIV SUISSE		100%	100%	100%	100%	IG
	C+E FORUM	Netzibodenstrasse 33 – 4133 Pratteln - SUISSE	100%	100%	100%	100%	IG
	INNOVA SYSTEMS	1 Pioneer Court, Chivers Way, Histon, Cambridge, CB24 9PT - UK	100%	100%	NC	NC	IG
	DIMENSIONS GROUP BV	Hogeweg 133, 5301 LL Zaltbommel, NEDERLAND	83%	83%	NC	NC	IG
	DESIGN SOLUTIONS BV		100%	83%	NC	NC	IG
LAYERTEC BV	100%		83%	NC	NC	IG	
DESIGN SOLUTIONS BVBA	De Gheeststraat 1b, 9300 Alost, BELGIQUE	100%	83%	NC	NC	IG	
E D I T I O N	VISIATIV SOFTWARE	26 Rue Benoit Bennier, 69 260 Charbonnières les bains	100%	100%	100%	100%	IG
	IPORTA		100%	51%	100%	51%	IG
	VISIATIV HOSTING		76%	76%	76%	76%	IG
	VSSB		51%	51%	51%	51%	IG
	SOLO SOLUTION	Zone artisanale des tremolets, rue Clément Ader, Guilhaierand-Granges, 07500 Guilhaierand-Granges	100%	100%	100%	100%	IG
	NUMVISION	453 chemin de la Farlède, ZA Les Playes, Espace Duo, 83500 La Seyne/mer	60%	60%	60%	60%	IG
	SPREADING APPS	72 Rue de la République, 76 140 Le petit quevilly	67%	67%	67%	67%	IG
	AUDROS	120 allée Jacques Monod, 69800 Saint-Priest	80%	80%	NC	NC	IG
	GREENLIGHT IT		100%	80%	NC	NC	IG
	VISIATIV MAROC	Casaneashore Shore 18, 3e étage, 1100 Bd Al Qods, Sidi Maârouf - MAROC	100%	100%	100%	100%	IG
QOLID	170 bd Stalingrad 69006 LYON	30%	30%	NC	NC	MEQ	
C O N S E I L	VISIATIV CONSEIL	26 Rue Benoit Bennier, 69 260 Charbonnières les bains	60%	60%	NC	NC	IG
	ABGI France EX ACIES	52 quai Rambaud, 69 002 Lyon	93%	53%	NC	NC	IG
	ABGI GROUP		84%	57%	NC	NC	IG
	ABGI DEV		100%	57%	NC	NC	IG
	OVEUS		95%	54%	NC	NC	IG
	ABGI USA	1700 West Loop Freeway South Suite 230, Houston, Texas, 77 027 USA	79%	45%	NC	NC	IG

(a) Fusion Absorption avec effet rétroactif au 1er janvier 2016 dans Visiativ Solutions

IG : Intégration Globale
MEQ : Mise en équivalence
NC : Non consolidée

B. Variation de périmètres

La Société VISIATIV a enregistré en 2018 les variations de périmètres suivantes :

Entrées de périmètre

- Intégration globale des sociétés suivantes au 1^{er} avril 2018 :
 - Création de VISIATIV CONSEIL pour l'acquisition de la société ABGI GROUP détenant les filiales suivantes :
 - ABGI Développement (France)
 - ABGI France ex ACIES (France)
 - OVEUS (France)
 - ABGI USA Inc (Etats-Unis)
 - Augmentation du pourcentage d'intérêt dans AIM CP (de 20% à 100%) détenant la société VALLA.
- Intégration globale des sociétés suivantes au 1^{er} juillet 2018 :
 - La société INNOVA SYSTEMS (GB)
 - La société AUDROS TECHNOLOGY (France) et sa filiale GREEN LIGHT (France)
- Intégration globale des sociétés suivantes au 1^{er} Décembre 2018 :
 - DIMENSIONS GROUP détenant les filiales suivantes :
 - DESIGN SOLUTIONS BV (Pays Bas)
 - DESIGH SOLUTIONS BVBA (Pays Bas)
 - LAYERTEC (Belgique)
- Mise en équivalence de la société QOLID à compter de Décembre 2018.

Sorties de périmètre

Néant

Sociétés exclues du périmètre de consolidation

Du fait de leur faible pourcentage de détention et de l'absence d'influence notable exercée par le groupe ou de leur importance jugée non significative au 31 décembre 2018, les sociétés suivantes n'ont pas été consolidées :

SOCIETES	% de détention	Capitaux propres	Chiffre d'affaires	Résultat	VNC des titres au 31/12/2018
STRATEGEEEX (données 31/12/2017)	19,05%	-60	399	150	0
FEALINX (données 31/12/2017)	11,45%	1 971	7 849	18	195
LINKSOFT (données 31/12/2017)	28,89%	-78	181	-266	312
AXEMBLE MAROC (données 31/03/18)	100,00%	-174	27	-4	0
SOLO SERVICES (données 31/12/2018)	100,00%	50	85	5	100
ISOTOOLS TUNISIE (données 31/12/2018)	99,00%	32	66	17	1
ABGI BRESIL (données 31/12/2017)	26,25%	25	1 201	78	475
ABGI CANADA (données 30/06/18)	100,00%	13	39	-129	13
GREENLIGHT MAROC (données 31/06/2018)	100,00%	59	276	8	5
SHOPPING INNOVATION LAB (données 31/12/2017)	10,26%	216	339	-131	80
TIMELAB (données 31/12/2018)	70,57%	134	179	-82	337
TALENT4 (aucun exercice clos)	42,31%	52	-	-	22
LE RESEAU HUMAIN (données 31/12/2017)	15,56%	10	130	-38	1

les sociétés dont la détention est < 10% ne sont pas mentionnées

C. Synthèse de l'activité du groupe durant l'exercice écoulé

Le chiffre d'affaires consolidé au 31 décembre 2018 s'élève à 163 217 K€ contre 124 390 K€ lors de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation s'élève à 8 883 K€ au 31 décembre 2018 contre 6 419 K€ lors de l'exercice précédent.

Le résultat courant avant impôt ressort à 7 727 K€ au 31 décembre 2018 contre 6 142 K€ lors de l'exercice précédent. Le résultat net consolidé s'élève à 5 169 K€ contre 4 818 K€ au 31 décembre 2017.

En complément de ces éléments financiers consolidés, vous trouverez ci-dessous un commentaire sur la performance des filiales qui composent le Groupe.

D. Evènements marquants survenus au niveau du Groupe au cours de l'exercice

Evolution des participations sur l'exercice 2018

L'année a été marquée par des acquisitions en complément de la forte croissance organique du groupe :

- Souscription au capital de la société VISIATIV CONSEIL à hauteur de 60,05% en mars 2018.
- Acquisition du groupe ABGI GROUP (ABGI France ex ACIES en France) en mars 2018, cabinet international de conseil en innovation. VISIATIV élargit son offre vers le conseil à forte valeur ajoutée et l'accompagnement des PME/ETI dans le management de leur innovation.
- Augmentation du pourcentage de détention (de 20% à 100%) dans la société AIM CP (détenant 100% de la société VALLA). L'activité dédiée aux métiers du Rapid Manufacturing et de l'impression 3D est stratégique pour VISIATIV, qui vise l'accompagnement des PME et ETI dans leur transition vers l'industrie 4.0.
- Acquisition en Juin 2018 de la société INNOVA SYSTEMS (distributeur SOLIDWORKS basé en zone UK) pour accélérer le développement à l'international.
- Prise de participation majoritaire (80%) dans le capital social de la société AUDROS TECHNOLOGY en juillet 2018. Cette acquisition vient renforcer le cœur technologique de la plateforme Moovapps.
- Souscription au capital social de la société QOLID à hauteur de 30% en novembre 2018.

- Prise de participation majoritaire (82,5%) en décembre 2018 dans le capital social de la société DIMENSIONS GROUP (holding détenteur de Design Solutions BV, intégrateur de SOLIDWORKS aux Pays-Bas, Design Solutions BVBA, intégrateur de SOLIDWORKS en Belgique et Luxembourg et LAYERTEC, intégrateur d'imprimantes 3D en Benelux) permettant d'accélérer le développement à l'international.
- Evolution des participations des sociétés non consolidés :
 - o Prise de participation majoritaire (70%) en février 2018 dans la start-up TIMELAB, éditeur d'une plateforme d'analyse de données, permettant d'enrichir la suite Moovapps dans l'internet des objets et le Big Data.
 - o Souscription au capital de la société :
 - RETAIL VR à hauteur de 5% en mars 2018
 - TALENT4 à hauteur de 42,31% en avril 2018
 - SHOPPING INNOVATION LAB (SILAB) à hauteur de 10,13% en mai 2018

Fusion

En octobre 2018, la société SIMLINX a fait l'objet d'une dissolution anticipée par voie de Transmission Universelle de Patrimoine au profit de la société VISIATIV. L'opération s'est traduite par un boni de fusion comptabilisé en produit exceptionnel pour un montant de 65K€.

Liquidation

En décembre 2018, la société LYNKOA a été liquidée. L'opération s'est traduite par une charge exceptionnelle nette de 102K€.

Augmentation de capital par émission d'actions

L'assemblée Générale Mixte du 26 janvier 2018 a décidé de la conversion des 450 660 actions de préférence de catégorie « ADP 2012 » en actions ordinaires.

Aux termes des décisions du Directeur Général en date du 11 juin 2018 agissant sur subdélégation du Conseil d'administration en date du 15 décembre 2017 et du 9 mars 2018, agissant lui-même sur délégation de compétence accordée par l'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société réunie le 1er juin 2017, il a été constaté une augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires réservée aux salariés adhérents à un plan d'épargne groupe d'un montant de 5 685,60 € par l'émission de 9 476 actions ordinaires nouvelles de 0,60 € de valeur nominale chacune, émises au prix de 38,55 € par action, représentant une souscription, prime d'émission incluse, d'un montant de 365 299,80 €, soit avec une prime d'émission globale de 359 614,20 €.

Le capital de la société VISIATIV est ainsi porté de 2 410 846,20 € à 2 416 531,80 €, divisé en 4 027 553 actions de 0,60 € de valeur nominale chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées.

Autres évènements marquants de l'exercice 2018

- Conversion des actions de préférence de catégorie « APD 2012 » en actions ordinaires de l'assemblée générale spéciale du 26 janvier 2018 selon les modalités suivantes :
 - o A raison d'une action ordinaire nouvelle pour une action de préférence de catégorie « ADP 2012 » ancienne
 - o Suppression de l'intégralité des avantages attachés aux actions de préférence de catégorie « ADP 2012 »,

- Emission par placement privé d'un emprunt obligataire de type Euro PP, remboursable in fine, de maturité 7 ans venant à échéance en mai 2025 pour un montant de 20 M€. Cette opération permet à Visiativ de renforcer sa structure bilancielle, d'allonger la maturité moyenne de son endettement tout en diversifiant sa base de prêteurs auprès d'investisseurs institutionnels de premier rang.
- Obtention d'une ligne de crédit Capex complémentaire de 5M€ auprès du Pool Bancaire.
- Obtention d'un emprunt auprès de BPI FRANCE pour un montant de 2,5 M€, à échéance en 2025, souscrit dans le cadre du renforcement de la structure financière du groupe.

E. Activité en matière de recherche et de développement

Le groupe, au travers de ses filiales Visiativ Software, Visiativ Solutions Entreprises, I porta, Solo Solution Autonome, Numvision, Spreading Apps et Audros, exerce une activité en matière de recherche et développement destinée à maintenir et faire évoluer les produits existants et surtout à développer de nouveaux produits.

En 2018, l'ensemble des dépenses de recherche et développement s'est élevée à 7,7 M€ dont 3,5 M€ ont été reconnus en Investissement de Développement de Logiciels.

F. Evènements important survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis la clôture de l'exercice social 2018, les évènements importants suivants sont à signaler :

- Prise de participation majoritaire à 93% par VISIATIV Conseil au capital de JUMPSTART cabinet de conseil en financement de l'innovation au Royaume-Uni.
- Souscription par VISIATIV SOFTWARE au capital de la société FIVES SMART SOFTWARE DEVELOPMENT à hauteur de 49 % en Février 2019

G. Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Fort de sa structure financière et de ses résultats de l'exercice écoulé, le groupe aborde l'exercice 2019 avec ambition, en visant un chiffre d'affaires supérieur à 200 M€, accompagné d'une amélioration régulière de la rentabilité.

H. Résultats

Nous vous proposons d'approuver les comptes consolidés de la Société faisant ressortir un résultat net consolidé part du groupe de 5.169 K€ au 31 décembre 2018.

II. ACTIVITE ET SITUATION DE LA SOCIETE

A. Activité de la Société

La société VISIATIV est une Société Anonyme dont les titres sont admis aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris (anciennement Alternext) depuis le 28 mai 2014.

Créée en mai 1994, la société VISIATIV a une activité de société holding animatrice avec la refacturation de prestations de services au profit de ses filiales.

Ses revenus sont principalement constitués :

- Des redevances de marques qu'elle facture à ses filiales Visiativ Solutions Entreprise et Visiativ Entreprise Solutions Switzerland,
- Des prestations de direction générale facturées aux sociétés du groupe,
- De la refacturation de toutes les dépenses communes prises en charge par la société pour le compte de ces mêmes filiales.

Le siège social de la société est situé au 26, Rue Benoit Bennier – 69260 Charbonnières-les-Bains.

Au cours de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2018, la société a réalisé un chiffre d'affaires de 16 352 k€ contre 13 745 k€ lors de l'exercice précédent.

Les autres produits d'exploitation s'élèvent à 2 371 k€ contre 1 824 k€ lors de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation ressortent à 19 134 k€ contre 15 634 k€ lors de l'exercice précédent. Le résultat d'exploitation ressort ainsi à -410k€ contre -65 k€ pour l'exercice précédent.

Le résultat net courant avant impôts s'élève à -3 980 k€ contre -402 k€ lors de l'exercice précédent.

Le montant de l'impôt sur les bénéfices s'élève pour l'exercice à -2 456 k€ contre un montant de -1 789 k€ pour l'exercice précédent.

L'exercice se solde par une perte de -1 723 k€ contre un bénéfice de 1 440 k€ lors de l'exercice précédent.

B. Evènements significatifs survenus au cours de l'exercice

Evolution des participations sur l'exercice 2018 :

- Prise de participation à hauteur de 70,57% dans le capital social de la société TIMELAB en février 2018.
- Prise de participation à hauteur de 15,78% dans le capital social de la société ABGI GROUP en mars 2018.
- Augmentation en mars 2018 du pourcentage de détention dans le capital social de la société AIM CP, lequel est passé de 19,96% à 100%.
- Souscription au capital social de la société RETAIL VR à hauteur de 5% en mars 2018.
- Souscription au capital social de la société VISIATIV CONSEILS à hauteur de 60,05% en mars 2018.
- Souscription au capital social de la société TALENT 4 à hauteur de 42,31% en avril 2018.
- Souscription au capital social de la société SHOPPING INNOVATION LAB (SILAB) à hauteur de 10,13% en mai 2018.
- Prise de participation à hauteur de 100% dans le capital social de la société INNOVA SYSTEMS en juillet 2018.
- Prise de participation à hauteur de 80% dans le capital social de la société AUDROS TECHNOLOGY en juillet 2018.
- Augmentation en juillet 2018 du montant de la participation dans le capital social de la société VISIATIV AFRICA par souscription d'actions nouvelles, maintenant le pourcentage de détention à 100%.

- Souscription au capital social de la société QOLID à hauteur de 30% en novembre 2018.
- Prise de participation à hauteur de 82,50% dans le capital social de la société DIMENSIONS GROUP BV en décembre 2018.

Augmentation de capital par émission d'actions

Aux termes des décisions du Directeur Général en date du 11 juin 2018 agissant sur subdélégation du Conseil d'administration en date du 15 décembre 2017 et du 9 mars 2018, agissant lui-même sur délégation de compétence accordée par l'assemblée générale mixte des actionnaires de la société réunie le 1^{er} Juin 2017, il a été constaté une augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires réservée aux salariés adhérents au FCPE « Relais Visiativ Actionnariat 20189 » d'un montant de 5.685,60 euros, par l'émission de 9.476 actions ordinaires nouvelles de 0,60 euro de valeur nominale chacune, émises au prix de 38,55 euros par action, représentant une souscription, prime d'émission incluse, d'un montant de 365.299,80 euros, soit avec une prime d'émission globale de 359.614,20 euros. Le capital social de la société VISIATIV est ainsi porté de 2 410 846,20 euros à 2 416 531,80 euros, divisé en 4 027 533 actions de 0,60 euro de valeur nominale chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées.

Fusions

En date du 15 octobre 2018, la société SIMLINX a fait l'objet d'une dissolution anticipée par voie de Transmission Universelle de Patrimoine au profit de la société VISIATIV. L'opération s'est traduite par un boni de fusion comptabilisé en produit financier pour un montant de 65 K€.

Autres évènements marquants de l'exercice 2018

- Emission d'un emprunt obligataire pour un montant total de 20 000 k€, à échéance en 2025, souscrit dans le cadre du renforcement de la structure financière du groupe.
- Obtention d'un emprunt auprès de BPI FRANCE pour un montant de 2 500 k€, à échéance en 2025, souscrit dans le cadre du renforcement de la structure financière du groupe.

C. Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun évènement significatif n'est à signaler depuis la clôture des comptes 2018.

D. Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Au cours de l'exercice 2019, la société poursuivra son activité de holding mixte, avec refacturation de prestations de services et management à destination des filiales du groupe.

E. Activité en matière de recherche et de développement

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, la société n'a pas engagé de dépenses susceptibles d'être immobilisées au titre des frais de développement.

F. Informations sur les délais de paiement des fournisseurs

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article D. 441-4 du Code de commerce, le tableau défini par l'Arrêté du 20 mars 2017, faisant apparaître les délais de paiement de nos fournisseurs et nos clients (factures reçues « et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu et factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice).

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Liste des filiales et participations

Au 31 décembre 2018, les filiales et participations détenues directement par Visiativ sont :

- **Visiativ Solutions Entreprise** (100% du capital social) – Intégrateur de solutions 3D,
 - **Visiativ Solutions** (100% du capital social) – Intégrateur de solutions 3D,
 - **Visiativ Suisse** (100% du capital social) – Intégrateur de solutions 3D (Suisse),
 - **Innova Systems** (100% du capital social) – Intégrateur de solutions 3D (Angleterre),
 - **Visiativ Africa** (100% du capital social) – Intégrateur de solutions 3D (Maroc),
 - **Visiativ 3D Printing** (100% du capital social) – Distributeur d'imprimante 3D
 - **Kalista** (100% du capital social) – Intégrateur de solution retail
 - **Dimension group BV** (82.5% du capital social) - Société Holding détentrice des titres dans les filiales du groupe Dimensions (Pays-bas)
 - **AIM CP** (100% du capital social) – Société Holding de la société Valla
-
- **Visiativ Software** (100% du capital social) – Editeur de plateforme collaborative
 - **Numvision** (60% du capital social) – Editeur de solutions sécurisées, de partage, de synchronisation et de sauvegarde de fichiers
 - **Spreading Apps** (67% du capital social) – Editeur de CRM marketing destiné à l'automatisation de la relation client
 - **Solo Solutions Autonome** (100% du capital social) – Editeur de solution retail
 - **Audros** (80% du capital social) – Editeur de logiciel de gestion du cycle de vie de produit (PLM et PDM).
 - **Visiativ Software for Smart Building** (51% du capital social) – Société Holding de la société Iporta
 - **Visiativ Hosting** (76% du capital social) – Société Holding de la société NC2
 - **Visiativ Maroc** (100% du capital social) - Prestations de services de développement pour les sociétés du groupe Visiativ
-
- **Visiativ Conseil** (60.05% du capital social) – Société Holding de la société ABGI Group
 - **ABGI Group** (15.78% du capital social) – Société Holding détentrice des titres dans les filiales du groupe ABGI

L'activité de chacune des filiales consolidées est succinctement exposée ci-après.

VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISE

Le chiffre d'affaires 2018 s'élève à 74 094k€ contre 67 110k€ en 2017 soit une progression de 10.4%.
Le résultat d'exploitation ressort à 6 292k€ contre 5 706k€.
Le résultat net 2018 est de 4 433k€ contre 4 166k€ en 2017.

VISIATIV SOLUTIONS

Le chiffre d'affaires 2018 s'élève à 25 310k€ contre 23 157k€ en 2017 soit une progression de 9.3%.
Cette croissance permet à Visiativ de réaliser un résultat d'exploitation de – 694k€ contre -1 540k€ soit une amélioration de 846k€.
Le déficit 2018 ressort à -827k€ contre – 1 619k€ en 2017.

VISIATIV SUISSE (Suisse)

Le chiffre d'affaires 2018 s'élève à 1 824 kCHF contre 1 301 kCHF au titre de l'exercice 2017.
La société ayant eu besoin de se structurer en 2018, elle réalise un résultat d'exploitation de – 84kCHF contre 79kCHF en 2017.
Elle dégage sur l'exercice un résultat net déficitaire de -86 kCHF contre un résultat bénéficiaire de 73kCHF pour l'exercice précédent.

INNOVA (Angleterre)

La société est consolidée depuis le 1^{er} juillet 2018.
Le chiffre d'affaires de l'exercice clos le 31 décembre 2018 (Exercice de 18 mois) s'élève à 6 553 k£. Le résultat d'exploitation s'élève à 1 415k£ pour un résultat net 1 133k£.
Sa contribution au chiffre d'affaires consolidé 2018 est de 2 508k€.

VISIATIV AFRICA (Maroc)

Au cours de l'exercice 2018, elle a un réalisé un chiffre d'affaires de 16 668 kMAD contre 12 274kMAD.
Le déficit de l'exercice se porte à -5 792kMAD contre un déficit 2017 de – 4 350kMAD.

VISIATIV 3D PRINTING

Cette société clôture son premier exercice social. Elle a réalisé un chiffre d'affaires de 1 055K€ et le résultat net ressort au même niveau que le résultat d'exploitation à – 483k€.

KALISTA

Le chiffre d'affaires 2018 s'élève à 1 106 k€ contre 1 295 k€ en 2017.
Malgré la baisse du chiffre d'affaires, la maîtrise des charges d'exploitations permet de faire ressortir un résultat d'exploitation à -131k€ contre – 209k€ en 2017

DIMENSION GROUP

La société est consolidée depuis le 1^{er} décembre 2018. Au cours de cet exercice, elle a facturé des management fees à ses filiales à hauteur de 250 k€. Compte tenu des dividendes qu'elle a perçu, son résultat net 2018 s'élève à 1 145k€.
Cette société n'a pas de contribution au Chiffre d'affaires consolidé.

AIM CP

Société consolidée à compter du 1^{er} avril 2018. Elle n'a réalisé aucun chiffre d'affaires sur les deux derniers exercices. Le résultat net s'élève à -908k€ en 2018 contre -984k€ en 2017. Ces pertes sont liées à la dépréciation des immobilisations financières.

VISIATIV SOFTWARE

Le chiffre d'affaires 2018 s'élève à 8 639 K€ contre 7 836K€ en 2017.

Les charges d'exploitation (notamment les charges de personnel et des Dotations aux amortissements) progressant plus rapidement que l'évolution du chiffre d'affaires, le déficit de l'exercice s'élève à – 1 859k€ contre – 674 k€ en 2017

NUMVISION

Le chiffres d'affaires 2018 s'élève à 434k€ contre 424k€ en 2017. Le résultat net ressort à -146k€ contre -206k€ en 2017.

SPREADING APPS

Le chiffres d'affaires 2018 s'élève à 1 744k€ contre 1 446k€ en 2017. Le résultat d'exploitation ressort à -265k€ contre -30k€ en 2017 et le résultat net à -275k€ en 2018 contre -53k€ en 2017.

SOLO SOLUTION AUTONOME

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2018 s'élève à 4 272 k€, contre un montant de 3 657 k€ en 2017.

La hausse du Chiffre d'affaires conjugué à la maîtrise des charges permet de faire ressortir un résultat d'exploitation à 1 199 K€ contre 800 K€ au titre de l'exercice précédent.

L'exercice clos le 31 décembre 2018 se solde par un bénéfice de 849 k€ contre un bénéfice de 636 k€ pour l'exercice précédent.

AUDROS

La société est consolidée depuis le 1^{er} juillet 2018. Elle a réalisé un chiffre d'affaires de 3 296 k€ contre 2 840 k€ pour l'exercice 2017. Le résultat d'exploitation ressort à 569 k€ au 31 décembre 2018. Le résultat net solde par un bénéfice de 401 k€ contre un bénéfice de 313 k€ pour l'exercice précédent. Sa contribution au chiffre d'affaires consolidé 2018 est de 1 768k€.

VISIATIV SOFTWARE FOR SMART BULDING

Cette structure est la holding de la société lporta. Elle n'a réalisé aucun chiffre d'affaires sur les deux derniers exercices. Le résultat net s'élève à -11k€ en 2018 contre -4k€ en 2017.

VISIATIV HOSTING

Cette structure est la holding de la société NC2. Elle n'a réalisé aucun chiffre d'affaires sur les deux derniers exercices. Les dividendes reçus permettent de générer un résultat net s'élevant à 231k€ en 2018 contre 200k€ en 2017

VISIATIV MAROC (Maroc)

Au cours de l'exercice 2018, elle a un réalisé un chiffre d'affaires de 14 126 kMAD contre 16 162kMAD.

Le déficit de l'exercice se porte à -218 kMAD contre un bénéfice 2017 de 1 012kMAD.

VISIATIV CONSEIL

La société VISIATIV CONSEIL a été créée début 2018 a clôturé son premier exercice social le 31 décembre 2018.

Au cours de cet exercice, elle n'a réalisé aucun chiffre d'affaires. Le résultat d'exploitation ressort à -15k €. Le résultat financier ressort à -64 k€. L'exercice 2018 se solde par un résultat net de -97 k€.

ABGI GROUP

La société est consolidée depuis le 1^{er} avril 2018. Au cours de cet exercice, elle n'a réalisé aucun chiffre d'affaires. Le résultat d'exploitation ressort à -272 k€. Le résultat financier ressort à 3.133k€. L'exercice 2018 se solde par un résultat net de 2 861 k€.

Cette société n'a pas de contribution au Chiffre d'affaires consolidé.

Visiativ détient indirectement le contrôle de sociétés consolidées dont l'activité 2018 est également succinctement présentée ci-après :

VISIATIV ENTERPRISE SOLUTIONS (Switzerland) SA (filiale consolidée à 100%)

Le chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élève à 6 384 kCHF contre 5 911 kCHF au titre de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation s'élève à 900 kCHF contre 1 034 kCHF en 2017.

Les dividendes perçus de 1 000kCHF permet de faire ressortir un bénéfice net de 1 668 kCHF contre 742kCHF en 2017.

C+E FORUM (filiale consolidée à 100%)

Le chiffres d'affaires 2018 s'élève à 5 248 kCHF pour une perte d'exploitation s'élève à -372kCHF et un déficit net de -361kCHF.

DESIGN SOLUTIONS BV (filiale consolidée à 100%) (Pays-bas)

La société est consolidée depuis le 1^{er} décembre 2018.

Le chiffre d'affaires 2018 s'élève à 7 172k€ contre 6 870k€. Son résultat net s'établit à 412k€ contre 627k€.

Sa contribution au chiffre d'affaires consolidé 2018 est de 1 393k€.

LAYERTEC BV (filiale consolidée à 100%) (Pays-bas)

La société est consolidée depuis le 1^{er} décembre 2018.

Le chiffre d'affaires 2018 s'élève à 387K€ contre 386k€. Son résultat net s'établit à -160k€ contre -96k€.

Sa contribution au chiffre d'affaires consolidé 2018 est de 94k€.

DESIGN SOLUTIONS BVBA (filiale consolidée à 100%) (Belgique)

La société est consolidée depuis le 1^{er} décembre 2018.

Le chiffre d'affaires 2018 s'élève à 3 383k€ pour un résultat net de 468k€

Sa contribution au chiffre d'affaires consolidé 2018 est de 347k€.

NC2 (filiale consolidée à 100%)

Le chiffres d'affaires 2018 s'élève à 7 816 k€ contre 6 686 k€ en 2017. Le résultat d'exploitation ressort à 220k€ contre 467k€ en 2017 et le résultat net à 151k€ en 2018 contre 353k€ en 2017.

IPORTA (filiale consolidée à 100%)

Le chiffres d'affaires 2018 s'élève à 3 400 k€ contre 3 016 k€ en 2017. Le résultat d'exploitation s'élève à 524k€ contre -3 k€ en 2017 et le résultat net à 319k€ en 2018 contre -9k€ en 2017.

Greenlight IT (filiale consolidée à 100%)

La société est consolidée depuis le 1^{er} juillet 2018.

Le chiffres d'affaires 2018 s'élève à 1 105 k€ pour un résultat d'exploitation de 101k€ et un résultat net de 80k€. La société facturant exclusivement des prestations de services à la société Audros, elle ne contribue pas au chiffre d'affaires consolidé 2018.

ABGI DEVELOPPEMENT (filiale consolidée à 100%)

La société est consolidée depuis le 1^{er} avril 2018. Au cours des deux derniers exercices, elle n'a réalisé aucun chiffre d'affaires. Le résultat d'exploitation ressort à -41 k€ contre - 16k€ en 2017. Le résultat net ressort à 8k€ en 2018 contre - 60k€ en 2017.

Cette société n'a pas de contribution au Chiffre d'affaires consolidé.

ABGI FRANCE (filiale consolidée à 100%)

La société est consolidée depuis le 1^{er} avril 2018. Elle clôture un exercice de 18 mois au 31 décembre 2018. Le Chiffre d'affaires de l'exercice 2018 s'élève à 22 371k€ pour un résultat d'exploitation de 5 339k€ et un résultat net de 2 075k€

Sa contribution au chiffre d'affaires consolidé 2018 est de 11 616€.

ABGI USA (filiale consolidée à 100%)

La société est consolidée depuis le 1^{er} avril 2018. Elle clôture un exercice de 18 mois au 31 décembre 2018. Le Chiffre d'affaires de l'exercice 2018 s'élève à 5 209kUSD pour un résultat d'exploitation de 400k€ et un résultat net de 269k€

Sa contribution au chiffre d'affaires consolidé 2018 est de 3 840k€.

OVEUS (filiale consolidée à 100%)

La société est consolidée depuis le 1^{er} avril 2018. Elle clôture un exercice de 18 mois au 31 décembre 2018. Le Chiffre d'affaires de l'exercice 2018 s'élève à 2 241€ pour un résultat d'exploitation de 1 518kUSD et un résultat net de 1 060kUSD.

Sa contribution au chiffre d'affaires consolidé 2018 est de 603K€.

VALLA (filiale consolidée à 100%)

La société est consolidée depuis le 1^{er} avril 2018.

Le chiffres d'affaires 2018 s'élève à 2 159 k€ contre 2 070 k€ en 2017. Le résultat d'exploitation s'élève à -573 k€ contre -404 k€ en 2017 et le résultat net à -582k€ en 2018 contre -578k€ en 2017.

Sa contribution au chiffre d'affaires consolidé 2018 est de 1 616k€.

RESULTATS - AFFECTATIONExamen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, le chiffre d'affaires s'est élevé à 16.352 K€ contre 13 745 K€ pour l'exercice précédent.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 2.371 K€ contre 1.824 K€ pour l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 9.270 K€ contre 7 194K€ pour l'exercice précédent.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 582 K€ contre 528 K€ pour l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 6.033K€ contre 5 261 K€ pour l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales s'élève à 2.643 K€ contre 2 315 K€ pour l'exercice précédent.

L'effectif salarié moyen s'élève à 94 contre 84 pour l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 549 K€ contre 310 K€ pour l'exercice précédent.

Le montant des autres charges s'élève à 57 K€ contre 26 K€ pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 19.134 K€ contre 15 634 K€ pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à -410 K€ contre -65K€ pour l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de -3.569 K€ contre -338 K€ pour l'exercice précédent), il s'établit à -3.980 K€os contre -402 K€ pour l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de -199K€ contre 54 K€ pour l'exercice précédent,
- de l'impôt sur les sociétés de -2.456K€ contre -1 789 K€ euros pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018 se solde par une perte de -1.723K€ contre un bénéfice de 1 440 K€ pour l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2018, le total du bilan de la Société s'élevait à 94.490K€ contre 73 282K€ pour l'exercice précédent.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de -1.722.972,64 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter la perte de l'exercice de la manière suivante :

Perte de l'exercice	-1.722.972,64 euros
---------------------	---------------------

En totalité au compte "report à nouveau" créditeur qui se trouve ainsi ramené de 8.292.718,74 euros à 6.569.746,10 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 45.261.998 euros.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons enfin d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 66.160 euros et qui compte-tenu du résultat fiscal déficitaire, ont réduit le déficit reportable à due concurrence.

Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

Observations du Comité d'entreprise

Le Comité d'entreprise n'a formulé aucune observation sur la situation économique et sociale de la Société en application des dispositions de l'article L. 2323-8 du Code du travail.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous précisons qu'aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L. 225-38 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Nous vous précisons qu'aucun mandat d'administrateur n'est arrivé à expiration.

Nous vous rappelons par ailleurs, qu'aucun mandat de commissaire aux comptes n'est arrivé à expiration.

Jetons de présence

Vous voudrez bien statuer sur le montant global des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration pour l'exercice en cours qui sera clos le 31 décembre 2019 et pour chacun des exercices ultérieurs, que nous vous proposons de fixer trente-six mille (36.000) euros.

Liste des mandats et fonctions

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 du Code de commerce, nous vous informons des mandats et fonctions exercés par vos mandataires dans toute société durant l'exercice clos le 31 décembre 2018 :

Nom de l'administrateur	Autres mandats en cours	
	Société	Nature du mandat
Laurent FIARD - A titre personnel - En tant que représentant permanent	FEALINX (SA) (Ex CADESIS) VISIATIV SUISSE VISIATIV MAROC RENOVACT (SARL) LFI (SARL) PARTEGIA (Société civile) CLINORD (Société civile) CLIWEST (Société civile) PDM (Société civile) 22 (Société civile) CLINANTES LA VIE CLAIRE MEDEF LYON RHONE Néant	Administrateur Administrateur Administrateur - Président du CA Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Administrateur Président du Conseil d'Administration Néant
Christian DONZEL - A titre personnel - En tant que représentant permanent	VISIATIV ENTERPRISE SOLUTIONS (Switzerland) (Ex-AXEMBLE SUISSE) VISIATIV SOLUTIONS (SAS ex ALIXENCE) FEALINX (SA) (Ex CADESIS) VISIATIV SUISSE VISIATIV MAROC RENOVACT (SARL) FCDO (SARL) CAL INVEST (SARL) PARTEGIA (Société civile) CLINORD (Société civile) CLIWEST (Société civile) PDM (Société civile) 22 (Société civile) CLINANTES APICIL Néant	Président Directeur Général Administrateur Président Administrateur Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Administrateur Néant
Daniel DERDERIAN - A titre personnel - En tant que représentant permanent de LFK SARL	LFK APLICIT SCI MIKAB LOUYSS CREDITPRO France CFM U Lugo	Gérant Gérant Gérant Gérant Président Président Président
Hubert JARICOT - A titre personnel - En tant que représentant permanent	Investissement et Développement LA VIE CLAIRE LES 3 CHENES TROIS CHENES INVEST SCI Montpellier LA VIE CLAIRE IMMOBILIER CFID Néant	DGD et administrateur Vice Président du Conseil de Surveillance Président Directeur Général Membre du conseil de surveillance Gérant Gérant Gérant Néant
Benoît SOURY	Banque Populaire Loire et Lyonnais APICIL Sommitale	Administrateur Président
Anne-Sophie PANSERI	Immobilière Rhône Alpes groupe Solendi 3F MAVIFLEX PIL ULTRATECH URSSAF Rhône Alpes Keolis ITII Sofineco Green On Lyon CCI et CCIR	Présidente Présidente Directrice Générale Directrice Générale Personne qualifiée au CA Administrateur Administrateur Gérante Administrateur Elue
Pascale DUMAS RAVON	SARL Poliathe SARL LA Foncière Poliathe Secimavi/Ficime	Gérante Gérante Membre Statutaire (syndicat professionnel)
Sylvie Guinard	FIM Essevelis (holding Thimonnier)	Présidente Gérante

AUTORISATION DE CAUTIONS, AVALS ET AUTRES GARANTIES

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-35 du Code de commerce, le Conseil d'Administration a consenti, les cautions suivantes :

- La Société VISIATIV s'est portée caution solidaire de sa filiale VISIATIV SOFTWARE FOR SMART BUILDING pour un emprunt d'un montant initial de 1.200.000 euros. Au 31 décembre 2018 le solde du financement restant à rembourser par VSSB s'élève à 857.143 euros,
- La Société VISIATIV s'est portée caution solidaire de sa filiale VISIATIV HOSTING pour un emprunt d'un montant initial de 1.650.000 euros. Au 31 décembre 2018 le solde du financement restant à rembourser par VISIATIV HOSTING s'élève à 1.178.571 euros.
- La Société VISIATIV s'est portée caution solidaire de sa filiale VISIATIV SOFTWARE pour deux contrats de prêt OSEO. Au 31 décembre 2018, le solde du financement restant à rembourser chez VISIATIV SOFTWARE s'élève à 56.250 euros, correspondant au solde dû sur un seul des deux contrats, l'autre ayant été soldé sur le présent exercice. Le contrat restant est dans la phase de remboursement suite à la réalisation des projets.
- La Société VISIATIV s'est portée caution solidaire de sa filiale VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISES pour un emprunt d'un montant initial de 5.209.000 euros. Au 31 Décembre 2018, le solde du financement restant à rembourser par VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISES s'élève à 4.774.917 Euros.

RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIETE EST CONFRONTEE

1. Principaux risques liés l'activité de la société

L'activité historique du Groupe Visiativ est liée à l'intégration chez des clients industriels de solutions développées par des éditeurs.

Depuis près de 20 ans le Groupe Visiativ reconduit ses accords de distribution des logiciels CAO du groupe Dassault Systèmes, qui a contribué pour environ 80% du chiffre d'affaires de la société en 2018, le classant parmi les principaux distributeurs en France.

Les intérêts à ces accords étant partagés entre les deux parties depuis de nombreuses années et le Groupe comptant parmi les principaux distributeurs de Dassault Systèmes, la Société considère que le risque de non renouvellement de ces accords est particulièrement limité.

2. Principaux risques liés à la propriété intellectuelle

L'activité du Groupe dépend en partie de la protection de ses droits de propriété intellectuelle, en particulier des logiciels dont il est propriétaire ou distributeur, ainsi que de ses marques et noms de domaines. Certains logiciels développés par les différentes sociétés du Groupe font l'objet de dépôts auprès de l'APP (Agence de Protection des Programmes).

3. Principaux risques liés à l'organisation de la Société

Le succès du Groupe dépend largement du travail et de l'expertise des membres de la direction, en particulier son Président-directeur général et son directeur général délégué. Il dépend aussi d'autres collaborateurs clés en nombre accrus avec la croissance forte du groupe.

La Société a conclu à ce jour une assurance dite « homme clef », pour son directeur général.

4. Principaux risques financiers

Une partie des financements bancaires étant souscrits à taux variable, le Groupe organise une couverture de taux adaptée à ces engagements.

Le risque de change est considéré comme non significatif, le groupe n'a donc pas pris de disposition en matière de couverture contre les fluctuations des taux de change.

III - ACTIONNARIAT

A. Principaux actionnaires

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce et d'après la meilleure connaissance qu'en a la société, vous trouverez ci-dessous l'identité des personnes physiques et morales détenant directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois-vingtième, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers ou des dix-neuf vingtième du capital ou des droits de vote aux assemblées générales, au 31 décembre 2018 :

Actionnaires	Nombre d'actions	% de capital	Droits de Vote Théoriques	% droit de vote Théoriques	Droits de Vote Exerçables	% droit de vote Exerçables
FCDO Holding	210 949	5,2%	292 829	6,2%	292 829	6,4%
CDO Direct	67 163	1,7%	134 326	2,9%	134 326	2,9%
Epouse CDO	72	0,0%	144	0,0%	144	0,0%
Famille Christian DONZEL	278 184	6,9%	427 299	9,1%	427 299	9,4%
LFI Holding	210 949	5,2%	292 723	6,2%	292 723	6,4%
LFI Direct	92 039	2,3%	184 078	3,9%	184 078	4,0%
Epouse LFI	72	0,0%	144	0,0%	144	0,0%
Famille Laurent FIARD	303 060	7,5%	476 945	10,2%	476 945	10,5%
CAL INVEST (membre du Concert) ⁽¹⁾	24 300	0,6%	48 600	1,0%	48 600	1,1%
ALLIATIV	1 085 569	27,0%	1 085 569	23,1%	1 085 569	23,8%
Fondateurs (membres du Concert) ⁽¹⁾	1 691 113	42,0%	2 038 413	43,4%	2 038 413	44,7%
Autres Membres du Concert ⁽²⁾	239 910	6,0%	478 758	10,2%	478 758	10,5%
Membres du Concert	1 931 023	47,9%	2 517 171	53,6%	2 517 171	55,2%
FCPE Visiativ Actionnariat	39 000	1,0%	39 000	0,8%	39 000	0,9%
Auto Détention ⁽³⁾	137 670	3,4%	137 670	2,9%		0,0%
Public	1 919 860	47,7%	2 000 808	42,6%	2 000 808	43,9%
TOTAL	4 027 553	100,0%	4 694 649	100,0%	4 556 979	100,0%

(1) Inclut, en plus de leurs propres actions, celles détenues par leurs épouses respectives détenues en direct (72 actions chacune), ainsi que leurs participations indirectes via leurs holdings respectives (L. Fiard : 100% de LFI, 50% de CAL INVEST et 44,7% de ALLIATIV, C. Donzel : 100% de FCDO, 50% de CAL INVEST et 44,7% de ALLIATIV).

(2) Managers du Groupe principalement

(3) Mise en œuvre du programme de rachat d'actions dont contrat de liquidité. Situation de l'autodétention à fin Décembre

B. Opérations des dirigeants et des personnes mentionnées à l'article L. 621-18-2 du code monétaire et financier sur les titres de la société

Conformément aux dispositions de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et de l'article 223-26 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, nous vous rappelons que les actionnaires doivent être informés des opérations visées à l'article L. 621-18-2 qui ont été réalisées au cours de l'exercice écoulé, par les personnes visées audit article.

Au cours de l'exercice écoulé, les déclarations d'opérations pour un montant supérieur à 20.000 € par année civile réalisées au cours de l'exercice sur les titres de la société par les dirigeants et les personnes mentionnées aux articles L 621-18-2 et R 621-43-1 du Code Monétaire et Financier sont les suivantes :

Date de l'opération	Identité du déclarant	Organe/personne liée à	Nature de l'opération	Prix Unitaire	Nature des titres	Montant en Euros
janvier-18	Laurent Fiard	Alliativ / Président	Acquisition de titres	6,00 €	Actions	2 703 960,00 €
mars-18	Laurent Fiard	Président du Conseil D'Administration	Cession de Titres	43,00 €	Actions	999 750,00 €
mars-18	Chrisitan DONZEL	Directeur Général Délégué	Cession de Titres	43,00 €	Actions	999 750,00 €
septembre-18	Chrisitan DONZEL	Directeur Général Délégué	Acquisition de titres	17,41 €	Actions	73 106,59 €
septembre-18	Laurent Fiard	Président du Conseil D'Administration	Acquisition de titres	17,29 €	Actions	85 589,07 €
octobre-18	Chrisitan DONZEL	Cal Invest / gérant	Acquisition de titres	14,72 €	Actions	29 440,00 €
décembre-18	Laurent Fiard	Président du Conseil D'Administration	Acquisition de titres	14,74 €	Actions	44 220,00 €
décembre-18	Chrisitan DONZEL	FCDO / Gérant	Acquisition de titres	14,87 €	Actions	44 598,60 €

C. Participation des salariés

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2018.

La proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel selon la définition de l'article L. 225-102 du CODE de commerce s'élevait au 31 décembre 2018 à 1 %.

D. Attribution d'actions gratuites et de stock option

- a) Stock option : NEANT
- b) Attributions d'actions gratuites :

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale Mixte du 25 mai 2016 a autorisé le Conseil d'Administration de votre société, pour une période de trente-huit (38) mois, à procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions d'actions gratuites existantes ou à émettre de la société au profit de mandataires et/ou salariés, ou certaines catégories d'entre eux, de la société, et les salariés, ou certaines catégories d'entre eux, des sociétés ou groupements qui lui sont liés directement ou indirectement dans les conditions de l'article L 225-197-2 du Code de Commerce. Elle a fixé à un (1) an la période d'acquisition, et également à deux (2) ans la durée de l'obligation de conservation, et décidé, sous réserve d'éventuels ajustements légaux, que le nombre total d'actions attribuées gratuitement ne pourrait excéder 10% du capital social.

Sur l'exercice clos le 31 décembre 2018, aucune attribution d'actions gratuites n'a été autorisée et réalisée.

E. Programme de rachat d'actions : descriptif et bilan

Descriptif du programme de rachat d'actions

Etabli en application des articles 241-1 et suivants du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** »), ainsi que du Règlement européen (UE) n°596/2014 du 16 avril 2014 sur les abus de marché, le présent descriptif du programme de rachat d'actions a pour objet d'indiquer les objectifs et les modalités du programme de rachat par la société VISIATIV (la « **Société** ») de ses propres actions qui a été autorisé par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 31 Mai 2018 aux termes de sa septième résolution.

Titres concernés : actions ordinaires.

Code Mnémonique / Code ISIN : VISIATIV / ISIN FR0004029478, ALVIV

Autorisation de l'opération : Assemblée Générale Ordinaire du 31 Mai 2018.

Part maximale du capital dont l'achat a été autorisé par l'Assemblée Générale : 10% du nombre d'actions composant le capital de la Société (à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant), soit à titre indicatif, au 31 Décembre 2018, 402 755 actions.

Il est précisé que le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourra excéder 5% de son capital et que, lorsque les actions sont rachetées pour favoriser la liquidité dans les conditions définies par le Règlement Général de l'AMF, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10% correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation.

Prix maximum d'achat : Soixante-cinq (65) euros, hors frais de commissions, ce prix étant en outre fixé sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société.

Montant maximum des fonds disponibles pour les besoins du présent programme : Un million cinq cent milles euros (1.500.000€).

Objectifs par ordre de priorité :

- favoriser la liquidité et animer le cours des titres de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Marchés Financiers reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- attribuer des actions aux salariés ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupements qui lui sont liés dans les conditions légales et réglementaires, notamment, dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou par voie d'attribution gratuite d'actions ou dans toute autre condition permise par la réglementation ;
- remettre, dans la limite de 5 % du capital social, les actions en paiement ou en échange, notamment, dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- attribuer les actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toutes autres manières, à des actions existantes de la Société ;
- annuler les titres ainsi rachetés par voie de réduction de capital, sous réserve de l'adoption par l'Assemblée générale des actionnaires, statuant en matière extraordinaire, d'une résolution spécifique portant sur cette réduction de capital (8^{ème} résolution adoptée par l'Assemblée Générale du 31 mai 2018).

Modalité de rachat : l'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourront être effectués par tous moyens selon la réglementation en vigueur, en une ou plusieurs fois, par intervention sur le marché ou de gré à gré, notamment par transactions de blocs de titres (la part maximale du programme de rachat pouvant être effectuée par voie d'acquisition ou de cession de blocs de titres pouvant atteindre la totalité du programme autorisé), et y compris en période d'offre publique.

Durée du programme : à compter du 1^{er} juin 2018 et jusqu'au 30 Novembre 2019, soit 18 mois à compter de l'Assemblée Générale du 31 mai 2018.

Répartition par objectifs des actions détenues au 31 décembre 2018 : au 31 décembre 2018, la Société détient 75 709 actions destinées à l'animation du marché secondaire ou de la liquidité de l'action de la Société à travers un contrat de liquidité.

Bilan de la mise en œuvre du programme de rachat d'actions

BILAN DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS	
Actions auto détenues au 31 décembre 2018 :	133 296
Nombre d'actions achetées hors contrat de liquidité :	67 347
Nombre d'actions vendues :	0
% du capital en auto détention :	3.31 %
Cours moyen des achats :	21.17 €
Cours moyen des ventes :	0 €
Montant d'actions inscrites au nom de la Société au 31 décembre 2018 :	<ul style="list-style-type: none"> - dont contrat d'animation : - dont couverture en cas d'attributions gratuites d'actions, options d'achat d'actions au bénéfice des salariés et dirigeants de la Société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupements qui lui sont liés dans les conditions légales et réglementaires : - dont actions acquises en vue de remise en paiement ou échange dans le cadre d'opération de croissance externe : - dont annulation de titres :
Valeur au cours de clôture au 31 décembre 2018 :	1 922 128 €
Valeur nominale :	0,60 €
Montant des frais de négociation :	2 852€ ⁽¹⁾

(1) Montant forfaitaire hors taxe basé sur une période de douze mois.

E. Délégations accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration

Conformément à l'article L 225-100 du Code de Commerce, nous vous présentons, en annexe au présent rapport, un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L 225-129-1 et L 225-129-2 du Code de Commerce. Ce tableau fait apparaître l'utilisation de ces délégations au cours de l'exercice écoulé.

IV – DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE

La présente Déclaration de Performance Extra-Financière (DEPF) contient les informations sociales, sociétales et environnementales requises au titre de l'article L 225-102-1 du code de commerce, modifié par la loi n°2018-938 du 30 octobre 2018 – art 55, l'ordonnance n° 2017-1180 et du décret d'application n° 2017-1265, ayant transposés la directive 2014/95/UE du parlement européen et du conseil du 22 octobre 2014, relative à la publication d'informations non financières

A – Modèle d'affaires

Le Groupe Visiativ part du constat que le monde change toujours plus vite. L'enjeu pour l'entreprise consiste à adapter ses business model et sa posture managériale en conséquence. La stratégie d'entreprise doit être flexible, évolutive et pensée pour que le numérique soit au service de cet enjeu.

Le Groupe est convaincue que l'interaction entre intelligence numérique et intelligence humaine est la clé de la compétitivité de l'entreprise du futur. Pour favoriser cette interaction, l'entreprise doit devenir une plateforme « phygitale », ouverte sur son écosystème, et tirer parti des opportunités de développement offertes par le numérique. Ce dernier ne doit pas être vu comme un outil mais faire partie intégrante de la stratégie de l'entreprise.

Visiativ offre à ses clients la possibilité de s'approprier rapidement les nouveaux modèles économiques, de renforcer leur compétitivité et d'accélérer leur innovation afin d'être les créateurs de valeur de demain. En simplifiant ses processus de transformation, l'entreprise améliore son excellence opérationnelle.

Historiquement, Visiativ est à la fois intégrateur de logiciels de conception 3D Dassault Systèmes et éditeur de solutions collaboratives métiers. Le Groupe s'est depuis diversifié et a enrichi son offre pour répondre aux différentes problématiques métiers des entreprises. Il propose désormais une gamme complémentaire de solutions afin de faciliter la transformation numérique de ses clients et de leur faire bénéficier d'un accompagnement individualisé.

Le Groupe décline une proposition de valeur pour accompagner ses clients dans leur transformation numérique, en France et à l'étranger selon l'antériorité de sa présence locale :



Visiativ se développe rapidement autour de 4 pôles :

- L'intégration des solutions de Dassault Systèmes dans un modèle de revendeur à valeur ajoutée c'est à dire avec une prestation de consulting, d'installation et de formation des clients dans 7 pays. C'est un métier de distribution, sur un modèle très industrialisé et d'un bon niveau de rentabilité.
- La partie logicielle Moovapps, avec la commercialisation de sa plate-forme digitale et collaborative pour transformer les PME et ETI françaises essentiellement. Le modèle économique est équilibré entre les licences + maintenance et les abonnements SaaS. Cela correspond à la demande des clients qui travaillent en modèle Capex ou Opex suivant leur stratégie d'entreprise. C'est aussi une tendance à long terme du marché pour offrir un service de qualité et une relation régulière avec les clients pour favoriser leur fidélisation.
- Le Pôle Conseil en Innovation permet de partager avec les clients sur la recherche et les projets à long terme qui donneront aux clients un avantage compétitif. Les équipes ont construit une relation durable et efficace avec des clients importants.
- Le pôle accélération / business développement intègre des activités à fort potentiel et qui mérite une phase d'accompagnement pour optimiser le GoTo Market et l'entrée dans le groupe pour optimiser son utilisation de la base des 18.000 clients. C'est le cas en particulier cette année de l'activité 3D (Opex ou Capex) et de l'activité infogérance/hébergement en Opex surtout.

Outre le partenariat fort existant avec le groupe Dassault Systèmes, le capital humain, intellectuel et financier sont les principales ressources nécessaires à l'exécution de nos modèles d'affaires.

Une approche par les risques a été réalisée conduisant à une hiérarchisation de ces derniers, leur pilotage étant assuré par le comité de direction du Groupe.

B- Responsabilité Sociale et Sociétale

Ces deux dimensions de la RSE sont traitées simultanément tant leur interdépendance est élevée au sein du Groupe.

Les hommes et les femmes de Visiativ constituant, partout dans le monde, son premier capital, le Groupe accorde une grande importance à la gestion des ressources humaines. Favoriser l'engagement en proposant un cadre de travail plaisant et motivant où les relations humaines tiennent une place primordiale est un défi de tous les jours.

La politique soutenue de croissances externes du Groupe implique une intégration cadencée des sociétés acquises. Pour cette raison, les indicateurs de performance pour l'exercice 2018 sont bornées aux sociétés (France, Suisse et Maroc) appartenant au Groupe au 1^{er} Janvier 2018.

Effectifs

Au 31 décembre 2018, le Groupe emploie 917 collaborateurs répartis dans 7 pays.

Indicateurs - Données Groupe VISIATIV	2017	2018
Effectif du groupe (hors intérim)	685	917
Effectif à périmètre constant	685	708
Effectif croissances externes 2018		209
Evolution de l'effectif à périmètre constant		3,4%

Les effectifs sont en constante progression. Cet accroissement résulte de l'augmentation de l'activité du groupe ainsi que de l'acquisition de nouvelles structures.

Pour les analyses suivantes, nous ne prendrons en compte que l'effectif du périmètre constant 2017.

Type de Contrat	2017	2018
CDI	650	669
CDD	9	7
Contrat Apprentissage et Professionnalisation	26	32
Total Groupe	685	708

La politique du Groupe consiste à privilégier les contrats en CDI

Statut	2017	2018
CADRE	441	445
NON CADRE	244	263
Total Groupe	685	708

L'ambition du Groupe, ses exigences en matière d'innovation et d'accompagnement client, la technicité de ces offres impliquent un niveau d'expertise élevé de ces collaborateurs, se traduisant notamment par le niveau significatif de cadres.

Sexe	2017	2018
Femmes	207	214
Hommes	478	494
Total Groupe	685	708

La proportion des femmes au sein du groupe est stable par rapport à l'année précédente.

Ancienneté en %	2018
< 5 ans	41%
de 5 ans à 15 ans	44%
> 15 ans	15%

Le Groupe met en œuvre une politique sociale visant à installer les collaborateurs dans des carrières longues. La proportion des collaborateurs ayant plus de 5 ans d'ancienneté est d'environ de 60%.

Organisation du travail

Toutes les sociétés françaises du groupe appliquent les dispositions légales sur le temps de travail (35 heures hebdomadaires, tout dépassement faisant l'objet de compensation).

Un accord collectif sur le temps de travail a été conclu avec certains sociétés du Groupe. Cet accord stipule que les cadres sont au forfait jour, les non cadre au forfait heure.

Santé, sécurité au travail

Le groupe privilégie le bien-être au travail :

Convaincu que la création de valeur passe par le bien-être et la coopération de l'ensemble de ses collaborateurs, Visiativ met en place au quotidien de nombreuses actions de terrain pour améliorer la qualité de vie au travail (Visiativ en Forme, Great place to work...)

En 2018, aucun accident de travail n'a été recensé.

Rémunération

La masse salariale est maîtrisée, et reflète la politique d'investissement de VISIATIV pour accroître la diversification de ses produits et technologies et accompagner l'expansion du Groupe ainsi que la transformation numérique de ses clients.

Tous les collaborateurs perçoivent au moins le salaire minimum légal ou conventionnel en vigueur dans chaque pays.

VISIATIV pratique une politique de rémunération équitable en matière d'augmentation annuelle, tenant compte essentiellement de l'évolution du coût de la vie et du contexte local du marché du travail.

Certaines sociétés françaises du groupe bénéficient d'un accord d'intéressement, en complément du dispositif légal de Participation des Salariés aux Résultats de l'Entreprise (pour les structures éligibles).

Un Fond Commun de Placement Actionnaires Salariés Visiativ a été mis en Place au cours de l'année 2014. Ce fond a permis aux collaborateurs des structures françaises du groupe d'accéder au capital de la Société à des conditions privilégiées.

Le recrutement

Sur l'ensemble du Groupe VISIATIV, l'embauche en contrat permanent (CDI pour la France) est privilégiée.

En France, le Groupe cherche à faciliter le recrutement de collaborateurs, notamment ceux ayant un profil technique. Des partenariats écoles post bac ont été initiés.

La formation

Afin d'assurer le haut niveau de qualité de ses produits et l'innovation continue, le développement des compétences est une des priorités du Groupe.

Formation	2018
Nombre d'heures de formation	2 675
Nombre de collaborateurs formés	168
% de collaborateurs formés	24%

Inclusion des personnes en situation de handicap ou fragilité sociale

Le développement de l'ensemble du potentiel humain, quelles que soient les difficultés rencontrées (handicap, fragilité sociale) est une priorité pour Visiativ. Celle-ci est partagée et portée par l'ensemble des collaborateurs du groupe à travers du mécénat de compétence et des initiatives menées sur le terrain (H+ Sport, l'entreprise des Possibles, Nouvelle ère, cami sport et cancer, Pachamama).

Accès aux nouvelles technologies par l'éducation

Face au développement toujours plus rapide des technologies, le groupe Visiativ souhaite rendre l'informatique accessible à tous et accélérer l'éducation numérique

C- Suivi de la performance extra financière

Afin de suivre sa performance extra-financière, le Groupe fait le choix de se référer aux Objectifs de Développement Durable (ODD) tels que définis par l'ONU :

Les ODD suivants ont été sélectionnés :

- 3 – Bonne santé / Bien-être
- 4 - Éducation de qualité
- 5 - Égalité entre les sexes
- 9 - Industrie, innovation et infrastructure



AMELIORER LA QUALITE DE VIE AU TRAVAIL

Parce que le bien-être et l'épanouissement professionnels sont des données essentielles pour travailler sereinement et efficacement, nous engageons une démarche globale de Qualité de vie au travail. Le stress, une surcharge de travail, des relations difficiles avec ses collègues et sa hiérarchie, une incompréhension de la stratégie suivie par l'entreprise sont autant de raisons pouvant mettre à mal la motivation, la sérénité et l'implication des collaborateurs du groupe.



ACCES A UNE EDUCATION DE QUALITE

La formation initiale et la formation continue permettent aux personnes de s'adapter plus rapidement au monde dans lequel elles vivent, aux évolutions et au fonctionnement des entreprises, qui sont les premières à bénéficier de la mise en pratique des savoirs, savoir-faire et savoir-être. Ainsi, favoriser les formations permettant une montée en compétence des collaborateurs de l'entreprise est un facteur clef de réussite à long terme (adaptation, compétitivité, efficacité, etc.).

Formations Externes :

Séminaires pour les équipes commerciales, formations pour les managers de proximité, stages de développement personnel, cours de langues, formation sécurité..., nous sollicitons régulièrement des organismes extérieurs pour maintenir et développer le niveau de nos équipes.

Formations Internes :

Nous avons en interne un important capital de connaissances sur nos métiers qui est transmis par nos experts aux nouveaux arrivants et aux collaborateurs en place. Cette transmission se fait au cours de formation, via l'intervention de nos experts accompagnés de supports écrits spécifiques.



EGALITE ENTRE LES SEXES ET COMPETENCES DES COLLABORATEURS

L'entreprise est un lieu de mixité sociale très important. Une égalité de traitement a un impact positif à tous les niveaux de l'entreprise, en développant les potentiels de chacune et chacun et en supprimant les situations de malaise.

Egalité Hommes-Femmes

Lors des embauches ou des réévaluations de salaires, seuls la compétence, l'expérience, les qualités relationnelles, l'efficacité, la capacité créative, le discernement, l'esprit de synthèse et l'implication sont pris en compte. Sur la base de ces critères et indépendamment du sexe ou de tout autre critère discriminant, les salariés de Visiativ ou des filiales bénéficient bien évidemment d'un salaire fixe similaire pour des postes directement comparables au sein de chaque société.

Entretiens annuels Individuels :

L'entretien individuel reste un moment d'échange pour recueillir les attentes en matière de formation et l'évolution des compétences. Plus de 80% des salariés ont pu échanger avec leur supérieur hiérarchique direct à l'occasion d'un entretien individuel annuel qui a lieu généralement au cours du premier trimestre.



INDUSTRIE INNOVANTE ET INFRASTRUCTURE

Le progrès technologique est à la base des efforts entrepris pour atteindre les objectifs environnementaux, tels que l'utilisation optimale des ressources et de l'énergie. Sans la technologie et l'innovation, il n'y aura pas d'industrialisation, et sans industrialisation, il n'y aura pas de développement (*source www.un.org/sustainabledevelopment/fr/infrastructure/*).

Visiativ et la French Fab

Éditeur et intégrateur de solutions logicielles innovantes, Visiativ accélère la transformation et l'innovation des industries grâce à son offre TNGV (Transformation Numérique Grande Vitesse). L'ambition du groupe est d'aider l'industrie française à réussir sa transition, convaincu que les révolutions digitales et technologique en cours sont une opportunité sans précédent de se réinventer. C'est pourquoi le groupe est partenaire du mouvement French Fab.

Les thématiques traitant des conséquences environnementales ne font pas partie des principaux risques identifiés par le Groupe. A ce titre, sont donc exclus :

- Changement climatique de l'activité de la société et de l'usage de ces biens et services qu'elle produit
- Économie circulaire
- Lutte contre le gaspillage alimentaire
- Lutte contre la précarité alimentaire
- Respect du bien-être animal
- Alimentation responsable, équitable et durable

*

Votre Conseil vous invite, après la lecture de son rapport complémentaire et des rapports présentés par vos commissaires aux comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

**Fait à CHARBONNIERES LES BAINS
Le 15 mars 2019**

**Le Conseil d'Administration
M. Laurent FIARD**

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

Article D. 441 I, 1° du Code de commerce : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées	NON APPLICABLE				147
Montant total des factures concernées (TTC)	165 305 euros	92 689 euros	0 euros	55 947 euros	313 941 euros
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (Préciser HT ou TTC)	1.45 %	0.83 %	0%	0.5 %	2.82 %
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice	NON APPLICABLE				
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées					
Nombre de factures exclues					
Montant total des factures exclues (Préciser HT ou TTC)					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 441-3 du Code de commerce)					
Délai de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais légaux : 30 FDM				

Article D. 441 I, 2° du Code de commerce: Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées	NON APPLICABLE				150
Montant total des factures concernées (TTC)	396 384 euros	24 600 euros	114 736 euros	263 993 euros	799 713 euros
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)	NON APPLICABLE				
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)	2,0 %	0,1 %	0,6 %	1,3 %	4,1 %
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées					
Nombre de factures exclues	7				
Montant total des factures exclues (Préciser HT ou TTC)	57 234 euros				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 441-3 du Code de commerce)					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais légaux : 30 Jours FDM				

Comptes consolidés établis pour l'exercice clos le 31 décembre 2018

Bilan consolidé – Actif

VISIATIV		31/12/2018			31/12/2017
Bilan - Actif en K€	Notes	Montant brut	Amort. Prov.	Valeurs nettes comptables	Valeurs nettes comptables
Ecarts d'acquisition	5.1	66 570	-11 500	55 070	27 649
Immobilisations incorporelles	5.2	26 840	-19 377	7 463	5 755
Immobilisations corporelles	5.2	14 774	-8 870	5 903	3 750
Immobilisations financières	5.2	5 145	-511	4 634	4 491
Titres mis en équivalence	5.2	45		45	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		113 374	-40 259	73 115	41 644
Avances et acomptes versés	5.4	1 607		1 607	1 044
Stocks		289	-7	282	11
Créances clients	5.3	56 417	-3 756	52 661	25 932
Autres créances	5.4	14 390	-225	14 165	12 408
Impôts différés actif	5.5	2 668		2 668	2 640
Disponibilités	5.6	35 335		35 335	35 219
Charges constatées d'avance	5.7	1 640		1 640	1 172
TOTAL ACTIF CIRCULANT		112 346	-3 987	108 357	78 426
Frais émission d'emprunts à étaler		813		813	271
Ecarts de conversion actif		1		1	1
TOTAL ACTIF		226 534	-44 246	182 287	120 343

Bilan consolidé – Passif

VISIATIV BILAN - Passif en K€	Notes	31/12/2018	31/12/17
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	5.8	2 417	2 411
Primes d'émission		35 894	35 423
Réserves et report à nouveau		-4 512	-7 842
Ecart de conversion groupe		409	342
Résultat de l'exercice	5.18	3 287	4 805
TOTAL CAPITAUX PROPRES GROUPE		37 495	35 139
TOTAL INTERETS MINORITAIRES		9 779	2 395
TOTAL CAPITAUX PROPRES		47 275	37 534
Provisions pour risques et charges	5.9	3 156	1 681
Dettes financières	5.10	51 945	25 154
Avances et acomptes reçus	5.11	299	311
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5.11	29 881	24 323
Dettes fiscales et sociales	5.11	31 988	19 320
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5.11	1 126	1 333
Autres dettes	5.11	1 902	356
Impôts différés passif	5.5	701	484
Produits constatés d'avance	5.7	14 016	9 845
TOTAL DETTES		135 012	82 808
Ecart de conversion passif		0	0
TOTAL PASSIF		182 287	120 343

Compte de résultat consolidé

VISIATIV		31/12/2018	31/12/2017
Compte de résultat en K€	Notes		
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Ventes de marchandises	5.13	121 875	101 470
Prestations de services	5.13	39 503	21 605
Autres refacturations	5.13	1 839	1 315
CHIFFRE D'AFFAIRES NET		163 217	124 390
Autres produits d'exploitation	5.14	8 832	6 348
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		172 049	130 738
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises	5.15	62 163	53 379
Variation de stock de marchandises	5.15	-167	28
Autres achats et charges externes	5.15	27 435	19 594
Impôts, taxes et versements assimilés	5.15	2 545	1 897
Frais de personnel	5.15	63 161	44 629
Dotations aux amortissements sur immobilisations	5.15	4 261	2 569
Dotations aux provisions et dépréciations	5.15	2 522	1 982
Autres charges	5.15	1 246	240
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		163 165	124 318
RESULTAT D'EXPLOITATION		8 883	6 419
Produits financiers	5.16	564	476
Charges financières	5.16	1 720	753
RESULTAT FINANCIER		-1 156	-277
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		7 727	6 142
Produits exceptionnels	5.17	708	186
Charges exceptionnelles	5.17	759	654
RESULTAT EXCEPTIONNEL		-51	-468
Impôts sur les bénéfices		2 508	856
BENEFICE OU PERTE DE L'EXERCICE		5 169	4 818
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	4.1	0	0
RESULTAT CONSOLIDE		5 169	4 818
RESULTAT GROUPE		3 287	4 805
RESULTAT HORS GROUPE		1 882	13
Résultat Groupe par action (en euros)	5.18	0,82	1,20
Résultat Groupe dilué par action (en euros)	5.18	0,82	1,20
Résultat par action avt dot. Amort. des Écarts d'acquisition (en euros)	5.18	0,82	1,20

Tableau de variation des capitaux propres

Variation des capitaux propres	Capital Nombre d'actions (en milliers)	Capital social	Primes d'émission	Réserves et Report à nouveau	Ecart de conversion Groupe	Résultat de l'exercice	Capitaux propres -Part du Groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres TOTAL
Montant en K€									
Au 31 décembre 2016	3 516	2 109	21 455	-11 819	437	4 393	16 576	2 311	18 887
Affectation du résultat 2016				4 393		-4 393	0		0
Résultat net 2017						4 805	4 805	13	4 818
Augmentation de capital	502	301	14 766				15 068		15 068
Imputation Frais augmentation de capital			-798				-798		-798
Dividendes versés				1			1	-1	0
Contrat de liquidité: actions propres				-417			-417		-417
Ecart de conversion					-96		-96		-96
Variation de périmètre							0	71	71
Au 31 décembre 2017	4 018	2 411	35 423	-7 842	341	4 805	35 138	2 395	37 533
Affectation du résultat 2017				4 805		-4 805	0		0
Résultat net 2018						3 287	3 287	1 882	5 169
Augmentation de capital	9	6	346				352		352
Actions propres VISIATIV SA				-1 349			-1 349		-1 349
Dividendes versés				1			1	-101	-100
Contrat de liquidité: actions propres							0		0
Ecart de conversion					67		67	44	111
Reclassement			125	-126	1		0		0
Variation de périmètre							0	5 560	5 560
Au 31 décembre 2018	4 028	2 417	35 894	-4 512	409	3 287	37 495	9 779	47 275

Tableau de flux de trésorerie

VISIATIV		31/12/2018	31/12/2017
Tableau de flux de trésorerie en K€			
	Notes		
Flux de trésorerie générés par l'exploitation			
Résultat net		5 169	4 818
(-) Elimination des amortissements des immobilisations incorporelles	4.2	-2 804	-1 809
(-) Elimination des amortissements des immobilisation corporelles	4.3	-1 391	-716
(-) Elimination des amortissements des écarts d'acquisition	4.2	0	0
(-) Elimination des dépréciations des immobilisations financières	4.4	-374	49
(-) Dotations provisions (hors provisions clients)	4.11	-1 418	-1 188
(+) Reprises provisions (hors provisions clients)	4.11	1 553	1 319
(-) Plus ou moins values sur cession d'immobilisations		-71	11
(+) Frais d'emprunts étalement		-117	-44
(+) Variation des impôts différés	4.7	-295	-158
Capacité d'autofinancement		10 087	7 354
Variation du besoin en fonds de roulement net		-2 458	969
Flux de trésorerie générés par l'exploitation		7 628	8 323
Flux de trésorerie générés par l'investissement			
Acquisition d'immobilisations incorporelles	4.2	-3 589	-3 289
Acquisition d'immobilisations corporelles	4.3	-1 503	-1 654
Acquisition d'immobilisations financières	4.4	-844	-1 922
Cession/remboursement d'immobilisations corporelles et financières	4.3/4.4	361	538
Contrat de liquidité	4.15	0	-100
Dettes sur investissement financier	4.1	-1 043	-708
Incidence des variations de périmètre	4.1	-25 066	-7 314
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		-31 685	-14 449
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement			
Augmentation de capital nette des frais d'augmentations de capital	4.9	352	14 270
Augmentation de capital-contribution des minoritaires		2 218	200
Emission d'emprunts	4.14	27 068	9 959
Remboursements d'emprunts et d'avances conditionnées	4.14	-4 172	-1 618
Actions propres		-1 347	-866
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		24 120	21 945
Incidences des variations des cours de devises		30	-73
Augmentation (Diminution) de la trésorerie		93	15 746
Trésorerie et équivalent de trésorerie à l'ouverture	4.9	35 197	19 451
Trésorerie et équivalent de trésorerie à la clôture	4.9	35 292	35 197
Augmentation (Diminution) de la trésorerie		95	15 746

Analyse détaillée de la variation du besoin de fond de roulement (BFR)

Détail de la variation du BFR en K€	31/12/2018	31/12/2017
Stocks	200	-44
Créances clients	9 980	-1 398
Autres créances	890	3 182
Charges constatées d'avance et Frais d'emprunts	-106	400
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-695	2 910
Dettes fiscales et sociales	-5 359	398
Autres dettes	-13	-351
Produits constatés d'avance	-2 439	152
Total Variations	2 458	-969

Cette variation de BFR inclut les nouvelles sociétés intégrées à compter de leur date d'entrée dans le périmètre de consolidation.

Annexe des comptes consolidés annuels

(Sauf indication contraire les montants mentionnés dans cette note annexe sont en euros.)

Table des matières

Note 1 : Présentation de l'activité et des événements majeurs	42
1.1 Information relative à la Société et à son activité	42
1.2 Evènements marquants de l'exercice 2018.....	42
1.3 Evènements postérieurs à la clôture 2018.....	44
Note 2 : Principes, règles et méthodes comptables.....	44
2.1 Principe d'établissement des comptes consolidés	44
2.2 Application des méthodes préférentielles.....	44
2.3 Utilisation de jugements et d'estimations	45
2.4 Changement de méthode comptable	45
Note 3 : Périmètre de consolidation	45
3.1 Méthodes de consolidation.....	45
3.2 Périmètre de consolidation au 31 décembre 2018	47
3.3 Variations de périmètre	48
3.4 Sociétés exclues du périmètre de consolidation	48
Note 4 : Méthodes et règles d'évaluation	49
4.1 Ecart d'acquisition	49
4.2 Immobilisations incorporelles	50
4.3 Immobilisations corporelles	51
4.4 Immobilisations financières	51
4.5 Contrats de location.....	52
4.6 Créances.....	52
4.7 Impôts différés	52
4.8 Valeurs mobilières de placement.....	53
4.9 Disponibilités.....	53
4.10 Opérations en devises étrangères.....	53
4.11 Provisions pour risques et charges.....	53
4.12 Indemnité de départs à la retraite	54
4.13 Instruments financiers	54

4.14 Emprunts.....	54
4.15 Contrat de liquidité	54
4.16 Subventions publiques à recevoir.....	55
4.17 Chiffres d'affaires.....	55
4.18 Informations sectorielles.....	56
4.19 Distinction Résultat courant et Résultat exceptionnel.....	56
4.20 Résultat financier.....	56
4.21 Résultat par action.....	56
Note 5 : Notes sur le bilan consolidé.....	57
Note 5.1 : Ecart d'acquisition	57
Note 5.2 : immobilisations incorporelles, corporelles et financières	59
Note 5.3 : Créances clients.....	60
Note 5.4 : Détails de l'actif circulant par échéance	60
Note 5.5 : Impôts différés Actif et Passif.....	62
Note 5.6 : Trésorerie nette.....	63
Note 5.7 : Charges et produits constatés d'avance	64
Note 5.8 : Capitaux propres	64
Note 5.8.1 : Composition du capital social et détail par catégories d'actions	64
Note 5.8.2 : Distribution de dividendes	65
Note 5.8.3 : Augmentation de capital sur l'exercice 2018.....	65
Note 5.9 : Provisions pour risques et charges.....	65
Note 5.10 : Dettes financières.....	67
Note 5.10.1 : Emprunts.....	67
Note 5.11 : Détails du passif circulant par échéance	70
Note 5.12 : Détail des charges à payer	70
Note 5.13 : Chiffre d'affaires.....	71
Note 5.14 : Autres produits d'exploitation.....	71
Note 5.15 : Résultat d'exploitation par secteur opérationnel.....	72
Note 5.16 : Produits et charges financiers	73
Note 5.17 : Produits et charges exceptionnels.....	73
Note 5.18 : Résultat par action.....	74
Note 5.19 : Parties liées et gouvernance	74
Note 5.20 : Engagements donnés.....	75
Note 5.20.1 : Covenants bancaires	75
Note 5.20.2 : Contrats de crédit-bail	76
Note 5.20.3 : Baux commerciaux.....	76
Note 5.20.4 : Factoring	76
Note 5.20.5 : Indemnités de départ à la retraite	77
Note 5.20.6 : Engagements au titre des contrats de location	77
Note 5.20.7 : Autres engagements financiers.....	78
- INNOVA SYSTEMS.....	79
- DIMENSIONS GROUP BV	79

<i>Note 5.21 : Effectifs</i>	83
<i>Note 5.22 : Gestion et évaluation des risques financiers</i>	83
Risque de liquidité	84
Risque de taux d'intérêt.....	84
Risque de crédit	84
Risque de change	85
Risque sur actions	85
Risque à la réalisation de croissance externe	85
<i>Note 5.23 : Honoraires des commissaires aux comptes</i>	85

Note 1 : Présentation de l'activité et des événements majeurs

Les informations ci-après constituent l'Annexe des comptes consolidés annuels faisant partie intégrante des états financiers consolidés de synthèse présentés pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 dont la durée est de 12 mois couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre.

1.1 Information relative à la Société et à son activité

VISIATIV (« la Société ») est une société anonyme, de droit français, mère du groupe VISIATIV (« le Groupe »). Elle est enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro B 395 008 246.

Le Groupe s'est construit autour de l'intégration d'outils de CAO, en particulier de Solidworks et Dassault Systems, et de l'édition de logiciels collaboratifs sous la marque Moovapps.

Les acquisitions réalisées en 2018 permettent au groupe d'élargir son offre, notamment dans le conseil en innovation et à l'international.

Le siège social de la société est situé au 26 rue Benoit Bennier, 69260 Charbonnières-les Bains.

Le Groupe VISIATIV s'est introduit sur le marché Alternext (Euronext Growth) de Paris le 28 mai 2014.

1.2 Evènements marquants de l'exercice 2018

Evolution des participations sur l'exercice 2018

L'année a été marquée par des acquisitions en complément de la forte croissance organique du groupe :

- Souscription au capital de la société VISIATIV CONSEIL à hauteur de 60.05 % en mars 2018
- Acquisition du Groupe ABGI Group (ABGI France ex ACIES en France) en mars 2018, cabinet international de conseil en innovation. Visiativ élargit son offre vers le conseil à forte valeur ajoutée et l'accompagnement des PME/ETI dans le management de leur innovation,
- Augmentation du pourcentage de détention (de 20% à 100%) dans la société AIM CP (détenant 100% de la société VALLA). L'activité dédiée aux métiers du Rapid Manufacturing et de l'impression 3D est stratégique pour Visiativ, qui vise l'accompagnement des PME et ETI dans leur transition vers l'industrie 4.0
- Acquisition en juin 2018 de la société INNOVA Systems (distributeur SOLIDWORKS basé en zone UK) pour accélérer le développement à l'international.
- Prise de participation majoritaire (80%) dans la société AUDROS Technology en juillet 2018. Cette acquisition vient renforcer le cœur technologique de la plateforme Moovapps
- Souscription au capital de la société QOLID à hauteur de 30 % en novembre 2018

- Prise de participation majoritaire (82.5%) en décembre 2018 dans la société Dimensions Group (holding détenteur de Design Solutions BV, intégrateur de SOLIDWORKS aux Pays Bas, Design Solutions BVBA, intégrateur de SOLIDWORKS en Belgique et Luxembourg et LAYERTEC, intégrateur d'imprimantes 3D aux Benelux) permettant d'accélérer le développement à l'international.
- Evolution des participations des sociétés non consolidées :
 - Prise de participation majoritaire (70%) en février 2018, dans la start-up Timelab, éditeur d'une plateforme d'analyse de données, permettant d'enrichir la suite Moovapps dans l'internet des objets et le Big Data.
 - Souscription au capital de la société :
 - RETAIL VR à hauteur de 5 % en mars 2018.
 - TALENT 4 à hauteur de 42,31 % en avril 2018
 - SHOPPING INNOVATION LAB (SILAB) à hauteur de 10,13 % en mai 2018

Fusion

En octobre 2018, la société SIMLINX a fait l'objet d'une dissolution anticipée par voie de Transmission Universelle de Patrimoine au profit de la société VISIATIV. L'opération s'est traduite par un boni de fusion comptabilisé en produit exceptionnel pour un montant de 65k€.

Liquidation

En décembre 2018, la société LYNKOA a été liquidé. L'opération s'est traduite par une charge exceptionnelle nette de 102 k€.

Augmentation de capital par émission d'actions

(cf. Note 5.8.3 : Augmentation de capital sur l'exercice 2018)

Autres évènements marquants de l'exercice 2018

- Conversion des actions de préférence de catégorie « APD 2012 » en actions ordinaires de l'assemblée générale spéciale du 26 janvier 2018 selon les modalités suivantes :
 - A raison d'une action ordinaire nouvelle pour une action de préférence de catégorie « ADP 2012 » ancienne
 - Suppression de l'intégralité des avantages attachés aux actions de préférence de catégorie « ADP 2012 »,
- Emission par placement privé d'un emprunt obligataire de type Euro PP, remboursable in fine, de maturité 7 ans venant à échéance en mai 2025 pour un montant de 20 M€. Cette opération permet à Visiativ de renforcer sa structure bilancielle, d'allonger la maturité moyenne de son endettement tout en diversifiant sa base de prêteurs auprès d'investisseurs institutionnels de premier rang.
- Obtention d'une ligne de crédit Capex complémentaire de 5M€ auprès du Pool Bancaire.
- Obtention d'un emprunt auprès de BPI FRANCE pour un montant de 2,5 M€, à échéance en 2025, souscrit dans le cadre du renforcement de la structure financière du groupe.

1.3 Evènements postérieurs à la clôture 2018

- Prise de participation majoritaire à 93% par VISIATIV Conseil au capital de JUMPSTART cabinet de conseil en financement de l'innovation au Royaume-Uni.
- Souscription par VISIATIV SOFTWARE au capital de la société FIVES SMART SOFTWARE DEVELOPMENT à hauteur de 49 % en Février 2019

Note 2 : Principes, règles et méthodes comptables

2.1 Principe d'établissement des comptes consolidés

Les comptes consolidés du Groupe VISIATIV sont présentés conformément au règlement CRC 99-02.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

L'hypothèse de la Continuité de l'exploitation a été retenue par le Conseil d'Administration compte tenu de la capacité financière de la Société au regard de ses besoins de financement des 12 prochains mois.

Pour une meilleure compréhension des comptes présentés, les principaux modes et méthodes d'évaluation retenus sont précisés ci-après, notamment lorsque :

- un choix est offert par la législation,
- une exception prévue par les textes est utilisée,
- l'application d'une prescription comptable ne suffit pas pour donner une image fidèle,
- il est dérogé aux prescriptions comptables.

2.2 Application des méthodes préférentielles

Le Groupe reconnaît à l'actif les frais de développement répondant aux critères donnés dans le paragraphe 4.2 ci-dessous.

Les frais d'acquisition des titres de participation sont inclus dans le coût d'acquisition des titres. Les autres méthodes préférentielles ne sont pas appliquées par le Groupe.

2.3 Utilisation de jugements et d'estimations

Pour préparer les états financiers consolidés, des estimations, des jugements et des hypothèses ont été faites par la Direction de la Société ; elles ont pu affecter les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers, et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice.

Ces estimations sont basées sur l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Dans le cadre de l'élaboration de ces comptes consolidés, les principaux jugements effectués par la Direction ainsi que les principales hypothèses retenues sont :

- l'évaluation et la dépréciation des écarts d'acquisition et des frais de R&D.
- le calcul des impôts différés.
- l'évaluation des provisions.

2.4 Changement de méthode comptable

Les principes comptables retenus sont identiques à ceux utilisés pour la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2017.

Note 3 : Périmètre de consolidation

3.1 Méthodes de consolidation

Les filiales sont toutes les entités pour lesquelles la Société a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles, pouvoir s'accompagnant généralement de la détention de plus de la moitié des droits de vote. Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle la Société en acquiert le contrôle. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

L'intégration globale permet de prendre en compte, après élimination des opérations et résultats internes, l'ensemble des actifs et passifs et éléments du compte de résultat des sociétés concernées, la part des résultats et des capitaux propres revenant au groupe étant distinguée de celle relative aux intérêts minoritaires. Le contrôle exclusif est présumé au-delà de 40% de pourcentage de contrôle.

Les sociétés associées dans lesquelles le groupe exerce une influence notable sur la gestion et la politique financière sont mises en équivalence. Celle-ci est présumée lorsque le pourcentage de détention de ces dernières est supérieur à 20%. La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur comptable des titres possédés, le montant de la part qu'ils représentent dans les capitaux propres de la société associée, y compris le résultat de l'exercice. Les sociétés qui répondent aux critères ci-dessus, mais qui ne présentent pas à leur date d'acquisition, de caractère durable de détention, ne sont pas consolidées. Ces participations sont évaluées à leur coût d'acquisition, diminué d'une dépréciation si nécessaire.

Afin de présenter les comptes des sociétés consolidées sur une base économique et homogène, les comptes sociaux font l'objet de divers retraitements, conformément aux principes exposés ci-dessous. Après cumul des bilans et des comptes de résultat, éventuellement retraités, les soldes réciproques ainsi que les plus ou moins-values résultant d'opérations entre les sociétés du Groupe sont éliminées.

Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la Société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

Le compte de résultat consolidé intègre les résultats des sociétés acquises au cours de l'exercice à compter de la date d'acquisition ou à une date proche de celle-ci.

3.2 Périmètre de consolidation au 31 décembre 2018

Pôle	Sociétés	Adresses	31-déc-18		31-déc-17		Méthode de consolidation
			% de contrôle	% d'intérêts	% de contrôle	% d'intérêts	
I N T E G R A T I O N	CADWARE SYSTEMS	26 Rue Benoit Bennier, 69 260 Charbonnières les bains	(a)		(a)		IG
	VISIATIV SOLUTION ENTREPRISE		100%	100%	100%	100%	IG
	VISIATIV 3D PRINTING		100%	100%	50%	50%	IG
	VISIATIV SOLUTIONS		100%	100%	100%	100%	IG
	NC2	5 Allée Du Crêt, Parc d'activité des Monts d'Or, 69890 La Tour-de-Salvagny	100%	76%	100%	76%	IG
	KALISTA	100 Avenue du général leclerc, 93500 Pantin	100%	100%	100%	100%	IG
	VALLA	47 rue Antoine Primat, 69100 Villeurbanne	100%	100%	NC	NC	IG
	AIM CP		100%	100%	NC	NC	IG
	VISIATIV AFRICA	Casaneashore Shore 18, 3e étage, 1100 Bd Al Qods, Sidi Maârouf - MAROC	100%	100%	100%	100%	IG
	VISIATIV ENTREPRISE SOLUTION (SUISSE)	Chemin des Vergers 4, 2520 Neuenstadt - SUISSE	100%	100%	100%	100%	IG
	VISIATIV SUISSE		100%	100%	100%	100%	IG
	C+E FORUM	Netzbodenstrasse 33 – 4133 Pratteln - SUISSE	100%	100%	100%	100%	IG
	INNOVA SYSTEMS	1 Pioneer Court, Chivers Way, Histon, Cambridge, CB24 9PT - UK	100%	100%	NC	NC	IG
	DIMENSIONS GROUP BV	Hogeweg 133, 5301 LL Zaltbommel, NEDERLAND	83%	83%	NC	NC	IG
	DESIGN SOLUTIONS BV		100%	83%	NC	NC	IG
	LAYERTEC BV		100%	83%	NC	NC	IG
DESIGN SOLUTIONS BVBA	De Gheeststraat 1b, 9300 Alost, BELGIQUE	100%	83%	NC	NC	IG	
E D I T I O N	VISIATIV SOFTWARE	26 Rue Benoit Bennier, 69 260 Charbonnières les bains	100%	100%	100%	100%	IG
	I PORTA		100%	51%	100%	51%	IG
	VISIATIV HOSTING		76%	76%	76%	76%	IG
	VSSB		51%	51%	51%	51%	IG
	SOLO SOLUTION	Zone artisanale des tremolets, rue Clément Ader, Guilherand-Granges, 07500 Guilherand-Granges	100%	100%	100%	100%	IG
	NUMVISION	453 chemin de la Farlède, ZA Les Playes, Espace Duo, 83500 La Seyne/mer	60%	60%	60%	60%	IG
	SPREADING APPS	72 Rue de la République, 76 140 Le petit quevilly	67%	67%	67%	67%	IG
	AUDROS	120 allée Jacques Monod, 69800 Saint- Priest	80%	80%	NC	NC	IG
	GREENLIGHT IT		100%	80%	NC	NC	IG
	VISIATIV MAROC	Casaneashore Shore 18, 3e étage, 1100 Bd Al Qods, Sidi Maârouf - MAROC	100%	100%	100%	100%	IG
QOLID	170 bd Stalingrad 69006 LYON	30%	30%	NC	NC	MEQ	
C O N S E I L	VISIATIV CONSEIL	26 Rue Benoit Bennier, 69 260 Charbonnières les bains	60%	60%	NC	NC	IG
	ABGI France EX ACIES	52 quai Rambaud, 69 002 Lyon	93%	53%	NC	NC	IG
	ABGI GROUP		84%	57%	NC	NC	IG
	ABGI DEV		100%	57%	NC	NC	IG
	OVEUS		95%	54%	NC	NC	IG
	ABGI USA	1700 West Loop Freeway South Suite 230, Houston, Texas, 77 027 USA	79%	45%	NC	NC	IG

(a) Fusion Absorption avec effet rétroactif au 1er janvier 2016 dans Visiativ Solutions

IG : Intégration Globale
MEQ : Mise en équivalence
NC : Non consolidée

3.3 Variations de périmètre

Entrées de périmètre

- Intégration globale des sociétés suivantes au 01 Avril 2018 :
 - Création de VISIATIV Conseil pour l'acquisition d'ABGI Group détenant les filiales suivantes :
 - ABGI Développement (France)
 - ABGI France ex ACIES (France)
 - Oveus (France)
 - ABGI USA Inc (Etats-Unis)
 - Augmentation du pourcentage d'intérêt dans AIM CP (de 20% à 100%) détenant la société Valla
- Intégration globale des sociétés suivantes au 01 Juillet 2018
 - La société INNOVA Systems (GB)
 - La société AUDROS Technology (France) et sa filiale GREEN LIGHT (France)
- Intégration globale des sociétés suivantes au 01 Décembre 2018 :
 - DIMENSIONS Group détenant les filiales suivantes :
 - Design Solutions BV (Pays Bas),
 - Design Solutions BVBA, (Pays Bas)
 - LAYERTEC, (Belgique)
- Mise en Equivalence de la société Qolid à compter de Décembre 2018

Sorties de périmètre

- Néant

3.4 Sociétés exclues du périmètre de consolidation

Du fait de leur faible pourcentage de détention et de l'absence d'influence notable exercée par le groupe ou de leur importance jugée non significative au 31 décembre 2018 les sociétés présentées dans le tableau ci-dessous n'ont pas été consolidées.

SOCIETES	% de détention	Capitaux propres	Chiffre d'affaires	Résultat	VNC des titres au 31/12/2018
STRATEGEEEX (données 31/12/2017)	19,05%	-60	399	150	0
FEALINX (données 31/12/2017)	11,45%	1 971	7 849	18	195
LINKSOFT (données 31/12/2017)	28,89%	-78	181	-266	312
AXEMBLE MAROC (données 31/03/18)	100,00%	-174	27	-4	0
SOLO SERVICES (données 31/12/2018)	100,00%	50	85	5	100
ISOTOOLS TUNISIE (données 31/12/2018)	99,00%	32	66	17	1
ABGI BRESIL (données 31/12/2017)	26,25%	25	1 201	78	475
ABGI CANADA (données 30/06/18)	100,00%	13	39	-129	13
GREENLIGHT MAROC (données 31/06/2018)	100,00%	59	276	8	5
SHOPPING INNOVATION LAB (données 31/12/2017)	10,26%	216	339	-131	80
TIMELAB (données 31/12/2018)	70,57%	134	179	-82	337
TALENT4 (aucun exercice clos)	42,31%	52	-	-	22
LE RESEAU HUMAIN (données 31/12/2017)	15,56%	10	130	-38	1

les sociétés dont la détention est < 10% ne sont pas mentionnées

Note 4 : Méthodes et règles d'évaluation

4.1 Ecart d'acquisition

- Détermination de la valeur brute

Tous les éléments identifiables d'actif acquis et d'éléments de passif acquis ou éventuels, sont comptabilisés à la date du transfert de contrôle au profit du groupe (date d'acquisition), indépendamment de la prise en compte de tout intérêt minoritaire :

- à leur valeur d'utilité pour les biens destinés à l'exploitation,
- à leur valeur de marché ou valeur vénale nette des coûts de sortie pour les biens non destinés à l'exploitation.

Le coût d'un regroupement d'entreprises est égal au prix d'acquisition, augmenté des coûts directement attribuables à l'acquisition. Tout excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur de l'actif net acquis, du passif et des passifs éventuels comptabilisés, est inscrit à l'actif en écart d'acquisition.

Conformément au paragraphe 21130 du règlement 99-02, lorsque la convention d'acquisition prévoit un ajustement du prix d'acquisition en fonction d'un ou plusieurs événements, le montant de la correction est inclus dans le coût d'acquisition, à la date de première consolidation si :

- cet ajustement est probable,
- et si son montant peut être mesuré de manière fiable.

- Amortissement des écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition positifs et les fonds de commerces considérés comme des écarts d'acquisition sont inscrits à l'actif immobilisé et ne font plus l'objet d'un amortissement selon un plan préalablement défini à compter du 1^{er} janvier 2016 suite à la modification de l'annexe du règlement 99-02.

Les écarts d'acquisition présents au 1er janvier 2016, initialement amortis sur 10 ans, sont considérés comme non amortissables à compter de l'exercice 2016 car il n'existe pas de limite prévisible à la durée pendant laquelle ils procureront des avantages économiques au groupe. Ils font l'objet d'un test de dépréciation annuel. Une dépréciation sera constatée dès lors que la valeur d'utilité est inférieure à la Valeur Nette Comptable.

Les écarts d'acquisition qui seront constatés ultérieurement feront l'objet d'une analyse pour déterminer si leur durée d'utilisation est limitée ou non et les modalités d'amortissement à appliquer.

- **Dépréciation de l'écart d'acquisition positif à durée non limitée**

La valeur recouvrable (valeur actuelle) des écarts d'acquisition fait l'objet d'un suivi et d'un test de dépréciation et toute perte de valeur est considérée comme définitive. Ce test de dépréciation est réalisé à chaque clôture annuelle en application des articles 214-15 /16 du PCG. Si la valeur actuelle devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à sa valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Historiquement, les écarts d'acquisition étaient affectés à l'intégralité des actifs du Groupe dans le cadre des tests de dépréciation, dans la mesure où l'offre constituée par l'Edition et l'intégration regroupent des solutions et applications globales et transversales.

Cette position demeure valable pour les offres Edition et Intégration, qui rassemblent les produits intégrés et ceux développés en interne.

En revanche, avec l'acquisition du groupe ABGI, les écarts d'acquisition liés à cette activité de conseil seront testés spécifiquement. Les tests de dépréciation liés à cette activité seront réalisés à partir de 2019.

4.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont principalement composées de licences et de développement de logiciels. Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production.

Eléments	Durées d'amortissement
Marques	Non amortissable
Logiciels (achetés ou produits en interne)	1 à 5 ans

Les dépenses liées à l'enregistrement des brevets sont enregistrées en charges.

En application de la méthode préférentielle, les dépenses de développement sont immobilisées dès lors que l'entreprise peut démontrer que les critères suivants sont atteints :

- l'entreprise a l'intention, la capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme,
- il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à l'entreprise,
- le coût de l'actif incorporel créé à ce titre peut être évalué de façon fiable.

Les coûts de développement engagés par le groupe concernent essentiellement des développements applicatifs et font l'objet d'un suivi individualisé. Les frais de conception de logiciels prennent en compte l'ensemble des coûts de production, principalement constitués par des dépenses de personnel. Ces coûts donnent lieu à un suivi annuel individualisé par projet. Seuls sont maintenus à l'actif les frais relatifs à des logiciels qui ont de sérieuses chances de réussite commerciale. Par ailleurs, la société n'immobilise que des développements relatifs à des versions majeures de logiciels.

Le coût de production prend en compte :

- Les coûts salariaux (salaires, charges sociales et indemnités congés payés),
- Une quote-part de charges indirectes,
- Le cas échéant des coûts externes de sous-traitance.

La durée d'amortissement de ces frais de recherche et développement est de 12 mois (évolution mineure des produits existants), 36 mois (évolution majeure des produits existants), ou 60 mois (sur les nouveaux produits), à compter de la date de commercialisation.

4.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production par l'entreprise.

Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée réelle d'utilisation du bien.

Les durées et modes d'amortissement retenus sont principalement les suivants :

Eléments	Durées d'amortissement
Installations techniques, matériel et outillages	4 à 10 ans - Linéaire
Installations générales, agencements, aménagements	5 à 10 ans - Linéaire
Matériel de transport	2 à 5 ans - Linéaire
Matériel de bureau et informatique	1 à 5 ans - Linéaire
Mobilier	2 à 10 ans - Linéaire

La société ne pratiquant pas l'amortissement dérogatoire, aucun retraitement n'a été effectué à ce titre.

4.4 Immobilisations financières

Ce poste est essentiellement constitué :

- des titres de participation des sociétés non retenues dans le périmètre de consolidation,
- de dépôts et cautionnements versés.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire des participations devient inférieure à leur coût d'acquisition. Cette valeur d'inventaire, est déterminée en fonction de plusieurs éléments d'appréciation tels que l'actif net à la clôture de l'exercice des sociétés concernées, leur niveau de rentabilité, leurs perspectives d'avenir et leur valeur d'utilité pour le groupe.

4.5 Contrats de location

La société a recours à des contrats de location longue durée concernant la flotte de véhicules et le matériel informatique. Compte tenu de la fréquence de renouvellement du parc en location, aucun retraitement n'a été pratiqué. Les biens concernés par les contrats de location ne sont pas inscrits à l'actif.

4.6 Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale.

Elles sont alors dépréciées au cas par cas en fonction de l'ancienneté de la créance et de la situation individuelle dans laquelle se trouve le client.

Les autres créances comprennent la valeur nominale du crédit d'impôt recherche qui est enregistré à l'actif sur l'exercice d'acquisition correspondant à l'exercice au cours duquel des dépenses éligibles donnant naissance au crédit d'impôt ont été engagées.

4.7 Impôts différés

L'impôt sur les résultats correspond au cumul, corrigé éventuellement de la fiscalité différée, des impôts sur les bénéfices des différentes sociétés du Groupe.

Les différences temporaires entre le résultat imposable et le résultat consolidé avant impôt donnent lieu à la constatation d'impôts différés.

Les actifs d'impôt différé ne sont pris en compte que si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu dans un futur proche.

Il existe au sein du groupe un périmètre d'intégration fiscale au 31 décembre 2018, dont VISIATIV est la tête de groupe, composé des sociétés suivantes :

- VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISES,
- VISIATIV SOFTWARE,
- VISIATIV SOLUTIONS,
- SOLO SOLUTION AUTONOME,
- SOLO SERVICES.
- KALISTA

Par ailleurs le groupe a quatre autres périmètres d'intégration fiscale :

- DIMENSIONS GROUP (mère) – Pays Bas
 - o DESIGN SOLUTIONS BV (fille)
 - o LAYERTEC BV (fille)
- VSSB (mère) et IPORTA (fille)
- VISIATIV HOSTING (mère) et NC2 (fille)
- ABGI DEV (mère) et OVEUS (fille)

Les autres sociétés ne sont pas incluses dans un périmètre d'intégration fiscale.

4.8 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent à l'actif pour leur valeur d'acquisition.

Les provisions pour dépréciation éventuelle sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

4.9 Disponibilités

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont définis comme égaux à la somme des postes d'actifs « Valeurs mobilières de placement » et « Disponibilités », dans la mesure où ces éléments sont disponibles à très court terme.

Les provisions pour dépréciation éventuelles des valeurs mobilières sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et le cours moyen du dernier mois pour les titres cotés, ou la valeur probable de négociation pour les titres non cotés.

4.10 Opérations en devises étrangères

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les créances et dettes en devises étrangères existantes à la clôture de l'exercice sont converties au cours en vigueur à cette date.

La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours est inscrite au bilan dans les postes « écarts de conversion » actifs et passifs. Les écarts de conversion - actif font l'objet d'une provision pour risques et charges d'un montant équivalent.

4.11 Provisions pour risques et charges

Ces provisions, enregistrées en conformité avec le règlement CRC N°2000-06, sont destinées à couvrir l'obligation de l'entreprise à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendu de celui-ci.

VISIATIV enregistre une provision « maintenance » correspondant à l'estimation du coût des services de hotline qu'elle risque de devoir engager sur les exercices suivants, pour les logiciels distribués.

4.12 Indemnité de départs à la retraite

Les salariés français de la Société bénéficient des prestations de retraites prévues par la loi en France:

- obtention d'une indemnité de départ à la retraite, versée par la Société, lors de leur départ en retraite (régime à prestations définies) ;
- versement de pensions de retraite par les organismes de Sécurité Sociale, lesquels sont financés par les cotisations des entreprises et des salariés (régime à cotisations définies).

Les régimes de retraite, les indemnités assimilées et autres avantages sociaux qui sont analysés comme des régimes à prestations définies (régime dans lequel la Société s'engage à garantir un montant ou un niveau de prestation défini) sont mentionnés dans les engagements donnés en note 5.21.5 sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture, diminuée de la juste valeur des actifs du régime y afférent qui leur sont dédiés.

Cette évaluation repose notamment sur des hypothèses concernant l'évolution des salaires, l'âge de départ à la retraite et sur l'utilisation de la méthode des unités de crédit projetées, prenant en compte la rotation du personnel et des probabilités de mortalité.

Les paiements de la Société pour les régimes à cotisations définies sont constatés en charges du compte de résultat de la période à laquelle ils sont liés.

En cas d'acquisition de nouvelles filiales, la provision d'indemnité de départ à la retraite relative à ces nouvelles filiales est comptabilisée lors de leur entrée dans le périmètre de consolidation. Ce montant n'est plus ensuite actualisé et sera repris au fur et à mesure des départs constatés. Son actualisation est quant à elle indiquée en engagement hors bilan.

4.13 Instruments financiers

Le cas échéant, le Groupe peut avoir recours à des contrats de swap de taux pour couvrir ses emprunts à taux variable.

Le Groupe a recours à des instruments financiers au 31 décembre 2018 (cf note 5.11).

4.14 Emprunts

Les emprunts sont valorisés à leur valeur nominale. Les frais d'émission des emprunts sont immédiatement pris en charge.

Les intérêts courus sont comptabilisés au passif, au taux d'intérêt prévu dans le contrat.

4.15 Contrat de liquidité

A partir du 28 mai 2014 et pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, VISIATIV a confié la mise en œuvre d'un contrat de liquidité d'une valeur de 300 K€ conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI approuvée par la décision AMF du 21 mars 2011 à la société de Bourse Gilbert Dupont.

Les acquisitions d'actions propres sont déduites des capitaux propres au 31 décembre 2018. Les pertes et profits liés aux achats et ventes d'actions propres sont comptabilisés en capitaux propres.

4.16 Subventions publiques à recevoir

Subventions

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention.

Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits courants en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

Crédit d'impôt recherche

Des crédits d'impôt recherche sont octroyés aux entreprises par l'État français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient de dépenses remplissant les critères requis (dépenses de recherche localisées en France ou, depuis le 1er janvier 2005, au sein de la Communauté Européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen et ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause d'assistance administrative) bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire.

Le CIR est reconnu en produit dans le compte de résultat pour la part liée aux projets de recherche et en produit constatés d'avance pour la part liée aux projets immobilisés. Ce produit est repris au fil des amortissements des projets immobilisés.

4.17 Chiffres d'affaires

Le chiffre d'affaires est reconnu dans le compte de résultat de l'exercice, net de TVA, s'il est certain à la fois dans son principe et son montant et s'il est acquis au cours de l'exercice.

La reconnaissance du revenu dépend de la nature des ventes réalisées par le Groupe, qui distingue :

- La vente de licences et de contrats de mise à jour (négoce)
Pour les produits distribués, le Groupe reconnaît intégralement le chiffre d'affaires lors de la mise à disposition du produit au client ou par la mise à disposition sur le site web de l'éditeur des packs de mise à jour/maintenance. Ces événements sont concomitants à la facturation.
- La vente du droit d'utilisation d'un logiciel d'édition pour une période déterminée.
Le Groupe reconnaît les revenus linéairement sur la période d'utilisation du logiciel.
- La vente de matériel informatique (négoce)
Les produits correspondants sont rattachés à l'exercice au cours duquel les biens sont livrés.
- La mise à jour annuelle et maintenance pour les logiciels édités.
Le Groupe reconnaît les revenus au prorata du temps écoulé sur la période contractuelle de service.

- La prestation de service
Le Groupe reconnaît les revenus sur la période au cours de laquelle les services sont rendus selon la méthode du pourcentage d'avancement.

4.18 Informations sectorielles

Le Groupe offre des solutions et applications globales et transversales incluant à la fois les produits intégrés et ceux développés en interne, solutions enrichies par une offre de conseil en innovation suite à l'acquisition du groupe ABGI.

Un suivi interne par pôle (Edition, Intégration et Conseil) est réalisé et détaillé en note 5.15.

4.19 Distinction Résultat courant et Résultat exceptionnel

Le résultat courant enregistre les produits et charges relatifs à l'activité courante de l'entreprise.

Les éléments non récurrents des activités ordinaires ont été portés en résultat courant. Il s'agit notamment des éléments suivants :

- Dotations et reprises sur provision pour dépréciation des créances,
- Subventions d'exploitation,
- Transferts de charges d'exploitation.

Les éléments exceptionnels hors activités ordinaires constituent le résultat exceptionnel.

4.20 Résultat financier

Le résultat financier correspond principalement aux dividendes reçus des participations non consolidées, aux intérêts d'emprunts, aux pertes et gains de changes.

4.21 Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

Note 5 : Notes sur le bilan consolidé

Note 5.1 : Ecart d'acquisition

- Au 31 décembre 2018

ECARTS D'ACQUISITION (Montants en K€)	31/12/2017			Augmentations	Transfert	Variations de périmètre	Impact écart de conversion	31/12/2018
	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette					
Novaxel	1 743	-523	1 220		-1 220			0
Visiativ Enterprise Solutions (Suisse)	1 971	-1 404	566		-24		27	570
Isotools	759	-316	443		-443			0
Visiativ Solutions	498	-100	398		113			511
Isoflex	598	-149	450		-450			0
Innocad	440	-220	220		-220			0
Visiativ Africa	156	0	156					156
Kalista	424	0	424					424
Solo Solutions	6 461	0	6 461					6 461
Iporta	2 269	0	2 269	0	54	0	0	2 323
NCZ	1 780	0	1 780	0	0	0	0	1 780
Numvision	599	0	599					599
Spreading Apps	1 559	0	1 559					1 559
Visitiv Software					2 134			2 134
Visiativ Solution Entreprise	6 122	-291	5 831	33	-101			5 764
C+E forum	4 021		4 021		1 457		155	5 633
Autres écarts d'acquisition	9 749	-8 498	1 251		-1 301		50	0
Groupe ABGI						12 887		12 887
Valla SAS				5		2 031		2 036
Audros Technology SAS				2		1 002		1 004
Innova Systems Ltd						5 026		5 026
Groupe Dimension						6 205		6 205
Total écarts d'acquisition	39 149	-11 500	27 649	40	0	27 151	232	55 070

Les impacts des variations de périmètre résultent principalement des prises de participation de l'exercice à savoir GROUPE ABGI, VALLA, GROUPE DIMENSIONS, INNOVA SYSTEMS, AUDROS.

- Test de dépréciation des écarts d'acquisition au 31 décembre 2018

Le test de dépréciation consistant à comparer la valeur comptable et la valeur de l'UGT des métiers « Edition et Intégration » a été réalisé à partir des hypothèses suivantes :

- Taux de croissance à long terme : 1 %
- Taux d'actualisation : 11 %
- Horizon des prévisions retenues : 5 ans

Les hypothèses ont été préparées à partir des données de business plan du Groupe. Sur la base des hypothèses ci-dessus le Groupe considère qu'il n'y a pas lieu de constater de dépréciation.

L'analyse de la sensibilité de la juste valeur des hypothèses clés pour l'UGT lié aux métiers « Edition et Intégration », prises individuellement, n'entraînait pas de dépréciation au 31 décembre 2018.

Le métier « Conseil en Innovation » acquis en cours d'année 2018 ne sera testé qu'en 2019.

- Informations complémentaires liées à l'acquisition des nouvelles entités au 31 décembre 2018

Les principaux agrégats liés au bilan d'ouverture, à la date d'entrée dans le périmètre de consolidation des nouvelles entités s'établissent comme suit :

Montant en K€	Groupe ABGI	Valla SAS	Audros Technology	Innova Systems	Groupe Dimension	Total
Actifs incorporels et corporels	1 126	215	865	75	421	2 702
Actifs financiers	27 059	1 206	18	-	2 616	30 899
Stocks	-	35	-	4	32	71
Créances clients	12 621	512	1 536	814	3 416	18 898
Autres créances	5 991	168	394	25	208	6 786
Disponibilités	517	1	1 040	2 437	2 814	6 810
Total Actif	47 314	2 137	3 853	3 355	9 507	66 166
Capitaux propres	25 882	-	689	1 715	4 929	33 875
Provisions pour risques et charges	931	-	-	200	59	1 190
Dettes financières	3 008	878	175	-	-	4 062
Dettes fournisseurs	1 926	829	912	443	3 122	7 233
Autres dettes	15 566	1 119	1 051	673	1 397	19 807
Total Passif	47 314	2 137	3 853	3 355	9 507	66 166
Ecart d'acquisition	12 887	2 031	1 002	5 026	6 205	27 151

La présentation ci-dessus est réalisée par sous-groupe d'intégration.

A compter de l'entrée des nouvelles entités dans le périmètre VISIATIV, ces acquisitions ont impacté le chiffre d'affaires consolidé à hauteur de 23 151 K€ et le résultat net de l'ensemble pour 3 880 K€. Le chiffre d'affaires annualisé sur l'année 2018 des entités acquises en 2018 s'élève à 42 364 K€.

Ces données financières annualisées présentées ci-dessous, exclusivement à titre d'illustration sont établies afin de donner au lecteur des comptes annuels consolidés une information pertinente de l'impact théorique sur le chiffre d'affaires consolidé et sur le résultat net consolidé et ne constituent pas une indication des résultats des activités opérationnelles ou de la situation financière du nouveau groupe qui auraient été obtenus si les opérations étaient intervenues au 1^{er} janvier 2018. Ces informations financières ne tiennent compte d'aucune économie de coût ou d'autres synergies qui pourraient résulter de ces opérations.

Note 5.2 : immobilisations incorporelles, corporelles et financières

Le poste « autres postes d'immobilisations incorporelles » correspond principalement aux frais de développement de logiciels, qui sont activés lorsque les critères définis à la note 4.2 sont satisfaits. L'ensemble des immobilisations financières sont à échéance à plus d'un an au 31 décembre 2018,

- Au 31 décembre 2018

VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS (Montants en K€)	31/12/2017	Acquisitions	Cessions	Variations de périmètre	Impact écart de conversion	Reclassements et mises au rebut	31/12/2018
Frais d'établissement et de développement	622	239		36			897
Concessions, brevets & droits similaires	18 131	3 073	-6	3 270			24 469
Logiciels	232						232
Autres postes d'immobilisations incorporelles	348	91		405	1		844
Autres immobilisations incorporelles en cours	203	196					399
Total immobilisations incorporelles	19 535	3 598	-6	3 711	1	0	26 840
Constructions	1 598	106		474			2 179
Terrains	306						306
Installations techniques, matériel et outillages industriels	254	204		1 032			1 490
Installations générales, agencements, aménagements	0			361			361
Matériel de transport	90			30			119
Matériel de bureau, informatique, mobilier	3 027	448	-23	1 262	14		4 729
Autres immobilisations corporelles	3 142	757	-33	1 704	19		5 588
Immobilisations corporelles en cours	0						0
Total immobilisations corporelles	8 418	1 515	-56	4 864	33	0	14 773
Autres immobilisations financières	4 622	744	-497	735	3	-461	5 145
Titres mis en équivalence				45			45
Total immobilisations financières	4 622	744	-497	780	3	-461	5 190
TOTAL GENERAL	32 575	5 857	-559	9 355	37	-461	46 803

Le reclassement de 461k€ correspond à la sortie des titres de la société AIM CP qui n'était pas consolidée au 31 décembre 2017.

Suite à l'évolution du pourcentage de détention cette dernière est désormais en intégration globale.

AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS (Montants en K€)	31/12/2017	Dotations	Reprises	Variations de périmètre	Impact écart de conversion	31/12/2018	Valeurs nettes 31/12/2018
Frais d'établissement et de développement	348	114		36		498	399
Concessions, brevets & droits similaires	12 980	2 610	-6	2 360		17 945	6 524
Logiciels	172	21				193	38
Autres postes d'immobilisations incorporelles	280	60		402	-1	741	102
Autres immobilisations incorporelles en cours	0					0	399
Total immobilisations incorporelles	13 780	2 804	-6	2 799	-1	19 377	7 463
Constructions	698	112		130		940	1 238
Terrains	0					0	306
Installations techniques, matériel et outillages industriels	141	82		902		1 125	365
Installations générales, agencements, aménagements	0					0	361
Matériel de transport	82	7		26		115	5
Matériel de bureau, informatique, mobilier	2 223	470		1 015		3 708	1 021
Autres immobilisations corporelles	1 524	719	-33	771	-15	2 982	2 607
Immobilisations corporelles en cours							
Total immobilisations corporelles	4 668	1 391	-33	2 844	-15	8 870	5 903
Autres immobilisations financières	131	400	-26	6	-1	511	4 635
Total immobilisations financières	131	400	-26	6	-1	511	4 635
TOTAL GENERAL	18 580	4 596	-65	5 648	-16	28 758	18 000

Des réaffectations tant en Valeurs Brutes qu'au niveau des Cumuls d'amortissements ont été réalisées au 31/12/2017 n'affectant pas les Sous-Totaux

Les acquisitions d'immobilisations financières au 31 décembre 2018 sont principalement composées des titres non consolidés pour 511K€, des obligations et des prêts sans intérêt relatifs aux versements faits auprès des organismes collecteurs de l'obligation de construction pour 108k€ et de dépôts et cautionnements pour 125K€.

L'augmentation des titres non consolidés est composée de :

- Titres SILAB :	80 K€
- Titres TIMELAB :	337 K€
- Titres TALENT 4 :	22 K€
- Titres E-NOVAPS	27 K€
- Titres Qolid (mise en équivalence)	45 k€
Total des acquisitions :	511 k€

Les cessions d'immobilisations financières sont principalement liées à :

- La liquidation de la société LYNKOA 415 k€
- La Transmission Universelle de Patrimoine de SIMLINX 93 k€

La dépréciation des autres immobilisations financières correspond aux titres Strategeeex.

Le solde en espèce du contrat de liquidité s'élève à 86 K€ contre 223 K€ au 31 décembre 2017.

Note 5.3 : Créances clients

CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES (Montants en K€)	31/12/2018	31/12/2017
Créances clients et comptes rattachés	56 410	28 850
Dépréciation des créances clients et comptes rattachés	3 756	2 918
Total net des créances clients et comptes rattachés	52 654	25 932

La provision pour dépréciation client est établie au cas par cas en fonction du risque estimé de non recouvrement.

Les créances clients cédées à l'organisme d'affacturage ne font pas l'objet d'une dépréciation dans la mesure où le contrat d'affacturage est sans recours (cf note 5.4)

Note 5.4 : Détails de l'actif circulant par échéance

Les tableaux ci-après détaillent les composantes des postes « Créances » au 31 décembre 2018. Les impôts différés actifs ainsi que les disponibilités sont exclus de cette analyse.

Les créances clients à plus d'un an correspondent aux clients douteux ou litigieux.

ETAT DE L'ACTIF CIRCULANT (Montants en K€)	31/12/2018		
	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances clients	56 417	53 477	2 940
Créances sur personnel et organismes sociaux	250	250	
Stock	288	288	
Créance fiscale (1)	9 011	4 767	4 244
Fournisseurs débiteurs	1 607	1 607	
Factor (2)	2 642	2 642	
Comptes courants (3)	1 743	1 743	
Autres créances	745	745	
Charges constatées d'avance	1 640	1 640	
Total de l' Actif circulant	74 343	67 159	7 184

Crédit d'impôt recherche et Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (1)

En l'absence de résultat imposable, la créance sur l'Etat relative au Crédit d'Impôt Recherche (« CIR ») est imputable sur l'impôt société ou remboursable au bout de 3 ans.

Le Montant du Crédit d'impôt recherche pris en compte dans les comptes clos le 31 décembre 2018 s'élève à 1 069 K€ contre 1 119K€ au 31 décembre 2017.

Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi « CICE » est comptabilisé au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunération correspondantes. La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option d'une diminution des charges de personnel. Le montant du CICE pris en compte dans les comptes clos le 31 décembre 2018 s'élève à 731 K€ au niveau du Groupe contre 665 K€ au 31 décembre 2017.

Le crédit d'impôt est utilisé pour améliorer la compétitivité de la société et ainsi lui permettre de réaliser des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution du fonds de roulement.

Factor (2)

Le Groupe a recours à un prestataire de factoring auprès duquel il cède ses créances clients en contrepartie d'un financement court terme. Le contrat est sans recours c'est-à-dire que les créances qui seraient impayées entre les mains du factor ne sont pas restituées au Groupe, la société d'affacturage conservant donc le risque d'insolvabilité du client dans la limite de la garantie accordée. Le montant des créances financées est indiqué dans les engagements hors bilan, en note 5.21.4.

Les créances cédées et non financées sont sorties du poste client et comptabilisées en autres créances. En 2018, ces créances s'élèvent 2 642 K€, contre 3 314 K€ au 31 décembre 2017.

Comptes courants (3)

Les comptes courants envers les entités non consolidées s'établissent comme suit :

Au 31 décembre 2018

- Linksoft 720 K€
- TimeLab 285 k€
- Axemble Maroc 135 K€, déprécié à 100%
- Le Réseau Humain : 35 K€
- Talent 4 300 K€
- ABGI Canada 165 K€
- STJ Holding 90K€ déprécié à 100%

Provisions pour dépréciation de l'actif circulant

PROVISIONS (montant en K€)	31/12/2018					31/12/2018
	31/12/2017	Dotations	Reprises	Variation de périmètre	Impact conversion	
Provision sur Stock	1	6				7
Provisions sur comptes clients	2 918	1 353	-1 082	552	15	3 756
Provisions sur autres créances	163		-29	90		225
Total provisions pour dépréciations	3 082	1 359	-1 111	642	15	3 987

Note 5.5 : Impôts différés Actif et Passif

La société VISIATIV a opté pour le régime d'intégration fiscale depuis janvier 2001. Elle est tête de groupe et est à ce titre redevable de l'impôt déterminé pour l'ensemble du groupe. Le résultat fiscal est déterminé séparément pour chacune des sociétés intégrées. La société mère enregistre dans ses charges ou ses produits la différence entre la dette d'impôt du groupe et le cumul des charges d'impôt de chaque fille.

Au titre de l'exercice 2018, les filiales faisant partie du groupe fiscalement intégré, dont la société VISIATIV est la tête de groupe, sont :

- VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISES,
- VISIATIV SOFTWARE,
- VISIATIV SOLUTIONS,
- SOLO SOLUTION AUTONOME,
- SOLO SERVICES.
- KALISTA

Le montant des déficits fiscaux indéfiniment reportables dont dispose le Groupe s'établit à 17 668 K€ au 31 décembre 2018 (dont 13 489 K€ issus du périmètre d'intégration fiscale).

Le taux d'impôt applicable à la Société est le taux en vigueur en France, soit 33,33% au 31 décembre 2018. Ce taux diminue progressivement à compter de 2018 pour atteindre 25% à compter de 2022.

Les taux applicables aux filiales étrangères s'élèvent à 20% en UK et en Suisse, 25% aux USA, 28% aux Pays-bas et 30% pour les filiales présentes au Maroc.

Le montant total des impôts différés activés sur déficits reportables s'établit à 2,4 M€.

Au 31 décembre 2018, la preuve d'impôt se présente de la manière suivante :

Preuve d'impôt	31/12/2018	31/12/2017
Résultat net	5 169	4 818
Impôt consolidé	2 508	862
Résultat avant impôt	7 677	5 680
Taux courant d'imposition en France	33,33%	33,33%
Impôt théorique au taux courant en France	2 559	1 893
Différences permanentes	115	-729
Activation du déficit fiscal	0	0
Déficit fiscal non activé corrigé de la fiscalité différé	239	-123
Différences de taux d'imposition	-410	-181
Charge/produit d'impôt du groupe	2 503	860
<i>Taux effectif d'impôt</i>	<i>32,6%</i>	<i>15,1%</i>

Les différences permanentes incluent l'impact du crédit impôt recherche (produit opérationnel non imposable fiscalement).

La nature des impôts différés en base au 31 décembre 2018 est détaillée de la manière suivante :

NATURE DES IMPOTS DIFFERES (Montants en Keuros)	31/12/2018	31/12/2017
Différences temporelles	1 935	1 177
Déficits reportables	21 044	18 032
Total des éléments ayant une nature d'impôts différés actif	22 979	19 208
Différences temporelles	2 023	1 680
Ecart de réévaluation Immobilisations	703	760
Dépréciation des comptes courants intragroupe	1 843	898
Total des éléments ayant une nature d'impôts différés passif	4 569	3 339
Total net des éléments ayant une nature d'impôts différés	18 410	15 869
Base Impôts différés non reconnus	-12 414	-9 401
Total net des impôts différés	5 996	6 468

Note 5.6 : Trésorerie nette

TRESORERIE NETTE (Montants en K€)	31/12/2018	31/12/2017
Disponibilités	35 335	35 219
Concours bancaires courants (Passif)	-43	-22
Total Trésorerie nette	35 292	35 197

Note 5.7 : Charges et produits constatés d'avance

Le montant des charges constatées d'avance ne concerne que les charges d'exploitation et s'analyse comme suit par nature :

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (Montants en K€)	31/12/2018	31/12/2017
Locations immobilières	617	355
Locations mobilières	216	176
Sous-traitance	36	206
Assurances	19	13
Maintenance informatique	198	44
Marketing	337	177
Divers	217	176
Total des charges constatées d'avance	1 640	1 172

Les produits constatés d'avance sont composés de la manière suivante :

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE (Montants en K€)	31/12/2018	31/12/2017
Issus de la facturation des contrats de maintenance	10 074	7 811
Issus des subventions d'investissements correspondant à la part CIR* liés aux projets immobilisés	457	676
Issus des prestations de services	2 630	1 358
Autres	855	0
Total des produits constatés d'avance	14 016	9 845

* CIR (Crédit d'Impôt Recherche)

La hausse des PCA liés à la facturation des contrats de maintenance au 31 décembre 2018 s'explique principalement par l'augmentation de l'activité récurrente des sociétés du périmètre 2017 pour 1 630 k€ et par l'intégration des croissances externes pour 640 K€.

Les PCA issus des prestations de services augmentent de 1 272 k€ principalement liés à l'intégration du groupe ABGI (500k€), du groupe DIMENSION (400 k€) ainsi qu'à l'Entreprise du futur. Les Autres PCA sont essentiellement constituées des prises de participations minoritaires réalisées avec FIVES et Qolid (664 k€) ainsi qu'à des loyers perçus d'avance (155k€).

Note 5.8 : Capitaux propres

Note 5.8.1 : Composition du capital social et détail par catégories d'actions

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	31/12/2018	31/12/2017
Capital (en K€)	2 417	2 411
Nombre d'actions	4 027 553	4 018 077
dont Actions ordinaires	4 027 553	3 567 417
dont Actions de préférences ADP2012-1	0	450 660
Valeur nominale arrondie à deux décimales (en euros)	0,60 €	0,60 €

Actions de préférences ADP2012

Au terme de l'assemblée générale spéciale du 26 janvier 2018, les actions de préférence de catégorie « APD 2012 » ont été converties en actions ordinaires selon les modalités suivantes :

- A raison d'une action ordinaire nouvelle pour une action de préférence de catégorie « ADP 2012 » ancienne
- Suppression de l'intégralité des avantages attachés aux actions de préférence de catégorie « ADP 2012 »,

Note 5.8.2 : Distribution de dividendes

La société n'a procédé à aucune distribution de dividendes sur les 3 derniers exercices clos.

Note 5.8.3 : Augmentation de capital sur l'exercice 2018

L'assemblée Générale Mixte du 26 janvier 2018 a décidé de la conversion des 450 660 actions de préférence de catégorie « ADP 2012 » en actions ordinaires.

Aux termes des décisions du Directeur Général en date du 11 juin 2018 agissant sur subdélégation du Conseil d'administration en date du 15 décembre 2017 et du 9 mars 2018, agissant lui-même sur délégation de compétence accordée par l'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société réunie le 1er juin 2017, il a été constaté une augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires réservée aux salariés adhérents à un plan d'épargne groupe d'un montant de 5 685,60 € par l'émission de 9 476 actions ordinaires nouvelles de 0,60 € de valeur nominale chacune, émises au prix de 38,55 € par action, représentant une souscription, prime d'émission incluse, d'un montant de 365 299,80 €, soit avec une prime d'émission globale de 359 614,20 €.

Le capital de la société VISIATIV est ainsi porté de 2 410 846,20 € à 2 416 531,80 €, divisé en 4 027 553 actions de 0,60 € de valeur nominale chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées.

Note 5.9 : Provisions pour risques et charges

PROVISIONS (montant en K€)	31/12/2018						
	31/12/2017	Dotations	REPRISE	Variation de périmètre	Impact conversion	Reclassement	Montant fin exercice
Provisions pour pertes de change	2						2
Provisions pour maintenance	1 120	1 263	-1 122	0	5	0	1 266
Provisions pour pensions et obligations similaires	383		-74	424	0		733
Autres provisions pour risques	177	155	-358	745	-1	435	1 154
Total provisions pour risques et charges	1 681	1 418	-1 553	1 170	4	435	3 156

Provisions pour engagements de retraites

Dans le cadre de l'acquisition des entités suivantes françaises (VALLA, ABGI France ex ACIES, OVEUS, AUDROS, GREENLIGHT) les engagements relatifs aux engagements de retraite et avantages similaires accordés aux salariés tels qu'indemnités de départ à la retraite ont été considérés comme des passifs identifiables comptabilisés, indépendamment de la méthode comptable du groupe en la matière, qui ne les comptabilise pas.

A cet effet, au 31 décembre 2018, la provision pour départ à la retraite pour ces entités s'élève à 393 K€ et a été évaluée en utilisant les méthodes actuarielles du groupe VISIATIV pour l'estimation de ses engagements (non provisionnés).

Aucun engagement de retraite et avantages similaires n'a été identifié pour les structures étrangères.

Litiges et passifs

La société peut être impliquée dans des procédures judiciaires, administratives ou réglementaires dans le cours normal de son activité. Une provision est enregistrée par la société dès lors qu'il existe une probabilité suffisante que de tels litiges entraîneront des coûts à la charge de la société.

Autres provisions pour risques

Les autres provisions sont pour l'essentiel constituées d'une Provision pour Contrôle fiscal clients (300 k€) liée à l'activité du groupe ABGI ainsi qu'à des provisions prud'homales existantes dans les sociétés acquises en 2018.

Provision maintenance

La provision maintenance est évaluée annuellement sur la base des coûts estimés pour répondre aux besoins de maintenance futurs des contrats distribués.

Litiges commerciaux

La société ne présente pas de litige significatif au 31 décembre 2018.

Litiges prud'homaux

Les montants provisionnés sont évalués, au cas par cas, en fonction des risques estimés encourus à date par la société, sur la base des demandes, des obligations légales et le cas échéant des positions des avocats.

Contrôle fiscal

La société C+E Forum a fait l'objet d'une notification de contrôle fiscal pour les périodes 2013 à 2017. Les risques fiscaux pour les périodes antérieures à l'acquisition sont couverts par une garantie d'actif et de passif. (cf note 5.21.7)

Note 5.10 : Dettes financières

Les échéances des dettes financières s'établissent comme suit :

ETAT DES DETTES FINANCIERES (Montants en K€)	31/12/2018			
	Montant Brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Dettes financières				
Emprunt et dettes auprès des établissements de crédit	51 649	5 019	25 355	21 275
Emprunts et dettes financières diverses	251	60	191	
Concours bancaires courants	45	45	0	0
Total des dettes financières	51 945	5 123	25 546	21 275

Les intérêts courus ont une échéance inférieure à 1 an.

Note 5.10.1 : Emprunts

Les dettes financières auprès des établissements de crédits se décomposent de la manière suivante au 31 décembre 2018 :

Au 31 décembre 2016	16 101
(+) Encaissement	9 959
(-) Remboursement	-1 618
(+) Entrée de périmètre	593
(+/-) Autres mouvements	0
Au 31 décembre 2017	25 036
(+) Encaissement	26 541
(-) Remboursement	-4 159
(+) Entrée de périmètre	3 869
(+/-) Autres mouvements	0
Au 31 décembre 2018	51 287

Restructuration de la dette financière

La société VISIATIV a conclu un contrat de prêt avec l'ensemble des établissements bancaires suivants, réunis dans le cadre d'un contrat de syndication bancaire :

- Caisse d'Épargne et de Prévoyance Rhône Alpes,
- Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-Est,
- CIC Lyonnaise de Banque,
- Crédit Lyonnais,
- Société Générale.

Les Prêteurs ont consenti, selon les termes et conditions du contrat de crédits conclu en date du 14 décembre 2016, modifié par avenant n° 1 en date du 3 mai 2018 :

- Au profit des sociétés VISIATIV, VSSB et VISIATIV HOSTING, un prêt d'un montant total en principal de six millions deux cent mille euros (6.200.000 EUR), dont 3 350 000 euros au profit de VISIATIV, ayant pour objet le refinancement intégral de l'endettement de ces sociétés ;

- Au profit de la société VISIATIV, une ouverture de crédit (dite CAPEX 1) d'un montant maximum en principal de seize millions d'euros (16.000.000 EUR) ayant pour objet le financement ou le refinancement partiel de croissances externes réalisées par la société et tous frais y afférents ;
- Et au profit de la société VISIATIV, sous réserve de confirmation préalable par un ou plusieurs prêteur(s), une ouverture de crédit (dite CAPEX 2) d'un montant maximum en principal de cinq millions d'euros (5.000.000 EUR) ayant pour objet le financement ou le refinancement partiel de croissances externes autorisées réalisées par la société et tous frais y afférents.

Les emprunts portant sur le refinancement de la dette sont remboursés par échéances semestrielles sur une durée de sept années, la dernière échéance étant fixée au 14 décembre 2023. Cet emprunt porte intérêt au taux de Euribor 3 mois + 1.50 %.

Au 31 décembre 2018, le solde de la dette s'établit comme suit :

- VISIATIV :	2 392 857 euros
- VSSB :	857 143 euros
- VISIATIV HOSTING :	<u>1 178 571 euros</u>
Total de la dette :	4 428 571 euros

A la date du 31 décembre 2018, l'ouverture de crédit (dite CAPEX 1) est utilisée à hauteur de 16.000.000 euros. Le Capital restant dû s'élève à 14 970 083 euros au 31 décembre 2018. Ce crédit est remboursé en douze échéances semestrielles. Cet emprunt porte intérêt au taux de Euribor 3 mois + une marge de 1.50 pour la tranche A, et Euribor 3 mois + une marge de 1,95 pour la tranche B.

Au 31 décembre 2018, le solde de la dette s'établit comme suit :

CAPEX 1 - Tranche A	31/12/2017 (en €)	Souscription (en €)	Remboursement (en €)	31/12/2018 (en €)
VISIATIV	3 575 000	1 820 500	595 833	4 799 667
VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISE	2 604 500		434 083	2 170 417
TOTAL	6 179 500	1 820 500	1 029 916	6 970 084

CAPEX 1 - Tranche B	31/12/2017 (en €)	Souscription (en €)	Remboursement (en €)	31/12/2018 (en €)
VISIATIV	3 575 000	1 820 500		5 395 500
VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISE	2 604 500			2 604 500
TOTAL	6 179 500	1 820 500	0	8 000 000

L'ouverture de crédit (dite CAPEX 2) est qu'en à elle utilisée à hauteur de 400.000 euros. Le capital restant dû s'élève à 400 000 euros au 31 décembre 2018. Cet emprunt est réalisé dans les mêmes conditions que le crédit (dite CAPEX 1).

Au 31 décembre 2018, le solde de la dette s'établit comme suit :

CAPEX 2 - Tranche A	31/12/2017 (en €)	Souscription (en €)	Remboursement (en €)	31/12/2018 (en €)
VISIATIV	0	200 000		200 000
TOTAL	0	200 000	0	200 000

CAPEX 2 - Tranche B	31/12/2017 (en €)	Souscription (en €)	Remboursement (en €)	31/12/2018 (en €)
VISIATIV	0	200 000		200 000
TOTAL	0	200 000	0	200 000

Ces emprunts sont couverts par des ratios de covenants et des nantissements décrits en note 5.20.

Emprunts souscrits au cours de l'exercice 2018

Emprunt obligataire

La société VISIATIV a émis en mai 2018 un emprunt obligataire d'un montant nominal total de 20 000 000 € portant intérêt à taux fixe et venant à échéance le 4 mai 2025.

Les obligations porteront un intérêt à 4% l'an.

Les obligations sont émises sous forme de titres dématérialisés au nominatif d'une valeur nominale de 100 000 euros chacune.

L'emprunt obligataire est également couvert par les ratios de covenants et des nantissements décrits en note 5.20.

Autres Emprunts

En complément de l'emprunt obligataire, la société a souscrit un emprunt auprès de BPI France destiné au renforcement de la structure financière. Son montant s'élève à 2 500 K€ sur une durée de 7 ans au taux fixe de 1.46%.

Les emprunts Bpifrance ont été garantis à hauteur de 30% par le fonds national de garantie pour l'Innovation et pour 50% par le fonds européen d'investissement.

Contrat de couverture – garantie de taux plafond

Le groupe VISIATIV a conclu avec les prêteurs, des contrats de couverture de taux d'intérêt, couvrant à tout moment, pendant une durée minimum de quatre ans, un montant notionnel au moins égal à cinquante pour cent (50 %) de l'Encours Global Prêt de Refinancement, et un montant notionnel au moins égal à cinquante pour cent (50 %) du montant total en principal des Tirages Capex effectués au cours de la période d'utilisation.

Les contrats de couverture sont résumés comme suit :

Dette couverte	Montant total de la dette au 31/12/2018 (en €)	Garantie de taux plafond	Société couverte	Date de début de la couverture	Date de fin de la couverture	Montant de la dette couverte (en €)	Pourcentage de la dette couverte	Prêteur couvrant la dette			
								SOCIETE GENERALE	LCL	CIC	CAISSE D'EPARGNE
Prêt de Refinancement	4 428 571	0,50%	VISIATIV VSSB VISIATIV HOSTING	14/06/2017 14/06/2017 14/06/2017	14/03/2022 14/03/2022 14/03/2022	3 350 000 1 200 000 1 650 000	100% 100% 100%		1 200 000	2 150 000	1 200 000
Total prêt de Refinancement	4 428 571					6 200 000	100%	1 650 000	1 200 000	2 150 000	1 200 000
Capex Linéaire	7 170 084	0,50%	VISIATIV	14/06/2017	14/03/2022	3 200 000	45%		3 200 000		
Capex Infine	8 200 000	1,00%	VISIATIV	14/06/2017	14/12/2023	3 200 000	39%	3 200 000			
Total des tirages Capex	15 370 084					6 400 000	42%	3 200 000	3 200 000	0	0

Note 5.11 : Détails du passif circulant par échéance

Les impôts différés passifs sont exclus de cette analyse.

ETAT DU PASSIF CIRCULANT (Montants en K€)	31/12/2018			
	Montant Brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Clients - Avances et acomptes reçus	299	299		
Fournisseurs et comptes rattachés	29 881	29 881		
Dettes fiscales et sociales	31 988	31 988		
<i>Sécurité sociale et autres organismes sociaux</i>	14 095	14 095		
<i>Autres impôts, taxes et versements assimilés</i>	17 892	17 892		
Autres Dettes	3 027	3 027		
<i>Dettes sur immobilisations</i>	1 126	695	430	
<i>Groupe et associés</i>	17	17		
<i>Autres dettes</i>	1 885	1 885		
Total des dettes d'exploitation	65 194	65 194	430	0
Produits constatés d'avance	14 016	14 016		
Total général	79 210	79 210	430	0

Le Groupe n'a pas recours aux effets de commerce.

Note 5.12 : Détail des charges à payer

Les charges à payer s'analysent comme suit au cours des trois exercices présentés :

DETAIL DES CHARGES A PAYER (Montants en K€)	31/12/2018	31/12/2017
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Fournisseurs - Factures non parvenues	10 567	10 113
Total dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 567	10 113
Dettes fiscales et sociales		
Personnel	8 060	4 927
Sécurité sociale et assimilés	2 258	1 436
Etat	1 494	1 072
Total des dettes fiscales et sociales	11 812	7 435
Total général	22 379	17 548

Note 5.13 : Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires par zone géographique est le suivant :

CA PAR ZONE GEOGRAPHIQUE (Montants en K€)	31/12/2018	31/12/2017
France	141 083	112 558
Reste du monde	22 134	11 831
Total chiffre d'affaires	163 217	124 390

Le reste du monde était essentiellement constitué de la Suisse et dans une moindre mesure du Maroc. En 2018, grâce à l'apport des croissances externes, le chiffre d'affaires réalisé à l'international couvre désormais, outre la Suisse et le Maroc, les Etats Unis, le Royaume Uni, la Hollande, la Belgique et le Luxembourg. En proforma, les croissances externes portent le pourcentage de chiffre d'affaires à l'international à environ 20%.

Le chiffre d'affaires consolidé 2018 de 163,2 M€, est en croissance de +31% dont +10% en organique.

- Conformément à la stratégie du plan Next100, le groupe a poursuivi le renforcement de son pôle Édition qui a plus que doublé de taille en 3 ans. Visiativ dispose désormais, avec la plateforme Moovapps, d'un véritable store d'applications métiers pour permettre aux entreprises de réussir leur transformation numérique. Ce pôle atteint 28,7 M€ de chiffre d'affaires, en croissance de 32%, dont +19% de croissance organique.
- Le pôle Intégration a réalisé un exercice solide, avec un chiffre d'affaires de 118,4 M€, affichant une croissance totale de +15%, dont +8% en organique.
- Le pôle Conseil, dont la contribution au chiffre d'affaires consolidé s'élève à 16,1 M€.

En outre, la part récurrente de l'activité progresse de +34%, plus rapidement que le chiffre d'affaires, pour représenter 60% du revenu total.

En Proforma 12 mois, les acquisitions 2018 et 2019 portent le pourcentage de CA hors France à près de 20%

Note 5.14 : Autres produits d'exploitation

AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION (Montants en K€)	31/12/2018	31/12/2017
Production stockée	15	-16
Production immobilisée	3 488	2 790
Transferts de charges	1 892	848
Reprise de provisions	2 143	1 584
Crédit d'impôt recherche	1 069	1 119
Subvention d'investissement reconnue en résultat	82	52
Autres produits	144	-29
Total autres produits d'exploitation	8 832	6 348

Note 5.15 : Résultat d'exploitation par secteur opérationnel

L'information financière sectorielle est présentée selon les principes identiques à ceux du reporting interne et reproduit l'information sectorielle interne définie pour gérer et mesurer les performances du Groupe.

Le groupe est désormais structuré autour de 3 pôles (auparavant appelés métiers).

(Montants en K€)	31/12/2018				
	Intégration		Edition	Conseil	TOTAL
	Integration	Business			
	Dassault	Development			
CA	108 380	10 077	28 703	16 058	163 217
Achats	-59 020	-3 745	-1 022		-63 787
Marge Commerciale	49 360	6 332	27 681	16 058	99 431
Formation / Consulting	-9 840	-4 067	-5 254	-6 062	-25 224
Hotline	-1 058	-0	-823		-1 881
Marge Brute	38 462	2 264	21 604	9 996	72 326
			-7 690		-7 690
<i>R&D</i> Coûts calculés - R&D			2 012		2 012
<i>Marketing produit</i>			-1 052		-1 052
S/T Innovation		-0	-6 729		-6 729
Commerce	-12 970	-1 049	-6 960	-1 920	-22 899
Contribution	25 492	1 215	7 916	8 076	42 698
Marketing	-4 306	-164	-1 690	-238	-6 397
Frais généraux	-13 903	-1 949	-4 860	-3 556	-24 269
Coûts calculés - Autres	-2 155	-133	-375	-484	-3 148
REX CONSO	5 127	-1 032	991	3 798	8 883

(Montants en K€)	31/12/2017				
	Intégration		Edition	Conseil	TOTAL
	Integration	Business			
	Dassault	Development			
CA	94 589	8 118	21 683		124 390
Achats	-50 700	-3 237	-205		-54 142
Marge Commerciale	43 889	4 881	21 478		70 248
Formation / Consulting	-8 224	-2 783	-4 639		-15 646
Hotline	-1 193		-512		-1 705
Marge Brute	34 472	2 098	16 326		52 896
			-6 924		-6 924
<i>R&D</i> Coûts calculés - R&D			2 443		2 443
<i>Marketing produit</i>			-880		-880
S/T Innovation			-5 361		-5 361
Commerce	-12 078	-628	-4 357		-17 063
Contribution	22 394	1 470	6 608		30 473
Marketing	-3 719	-71	-1 341		-5 130
Frais généraux	-12 554	-1 310	-3 936		-17 800
Coûts calculés - Autres	-972	-34	-117		-1 123
REX CONSO	5 149	56	1 214		6 419

Note 5.16 : Produits et charges financiers

PRODUITS FINANCIERS (Montants en K€)	31/12/2018	31/12/2017
Gains de change	321	53
Autres produits financiers	9	6
Produits financiers de participations	92	137
Revenus titres de participation	87	121
Reprises sur provisions	54	159
Total des produits financiers	564	476

CHARGES FINANCIERES (Montants en K€)	31/12/2018	31/12/2017
Pertes de change	85	219
Dotations provisions financières	400	0
Charges d'intérêts	1 136	517
Autres charges financières	99	17
Total des charges financières	1 720	753

Les gains et pertes de change proviennent en grande partie par la variation des taux de change du Franc Suisse (CHF) suite à la politique de la Banque Fédérale Suisse.

Les dotations provisions financières correspondent à la dépréciation des titres de la société Strategeex.

Note 5.17 : Produits et charges exceptionnels

PRODUITS EXCEPTIONNELS (Montants en K€)	31/12/2018	31/12/2017
Produits de cession des éléments de l'actif cédés	42	20
Reprise de provisions exceptionnelles	232	166
Produits exceptionnels sur exercices antérieurs	54	0
Produits exceptionnels divers	380	0
Total des produits exceptionnels	708	186

Les reprises de provisions exceptionnelles s'expliquent principalement par des risques sociaux provisionnés dans les filiales acquises en 2018 et dont les litiges ont été débouclés sur l'exercice.

Les Produits exceptionnels divers s'expliquent en grande partie par l'utilisation de la GAP couvrant les risques sociaux mentionnés ci-dessus, ainsi qu'au boni de fusion sur la société Simlinx pour 65k€

CHARGES EXCEPTIONNELLES (Montants en K€)	31/12/2018	31/12/2017
Valeur nette comptable des éléments de l'actif cédés	0	31
Valeur nette comptable des titres cédés	75	0
Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs	10	28
Dotations aux provisions exceptionnelles	53	18
Autres charges exceptionnelles	621	578
Total des charges exceptionnelles	759	654

Les autres charges exceptionnelles s'expliquent principalement par :

- le débouclage de risques sociaux pour 280 k€
- un mali de liquidation sur la société Lynkoa pour 100k€
- des pénalités sur Contrôles fiscaux liés au métier de conseil pour 80k€,

Note 5.18 : Résultat par action

Résultat de base

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. Le résultat dilué par action est obtenu en divisant le résultat net consolidé revenant aux actionnaires du Groupe par le nombre d'actions en circulation à la clôture des exercices concernés.

Résultat de base par action	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016
Nombre d'actions en circulation	4 027 553	4 018 077	3 515 818
Nombre moyen pondéré y compris effets des instruments dilutifs	4 023 341	3 543 721	3 266 299
Résultat consolidé (en K€)	3 287	4 805	4 393
Résultat de base par action (€/action)	0,82	1,20	1,25
Résultat dilué par action (€/action)	0,82	1,36	1,34
Résultat par action avt dot. Amort. Des Écarts d'acquisition (€/action)	0,82	1,20	1,25

Note 5.19 : Parties liées et gouvernance

Les parties liées sont :

- les entités sur lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint ou une influence notable,
- Les sociétés exclues du périmètre de consolidation (dénommées ci-dessous « autres parties liées »)
- les dirigeants.

Les flux de transaction entre VISIATIV et les sociétés liées sont les suivants :

DETAIL DES PARTIES LIEES Information (en K€)	31/12/2018	31/12/2017
	Autres parties liées	Autres parties liées
Ventes des sociétés intégrées vers les filiales MEQ et autres parties liées	1 666	256
Achats des sociétés intégrées auprès des filiales MEQ et autres parties liées	822	1 285
Créances rattachées à des participations	3 663	863
Dettes rattachées à des participations	22	563

Certains locaux occupés par le Groupe sont loués auprès de SCI dont les dirigeants sont communs aux dirigeants du groupe. Le montant annuel des loyers s'élève à 738 K€. Les loyers correspondent à des loyers consentis à des prix de marchés.

Les rémunérations versées aux deux dirigeants fondateurs de VISIATIV au cours des exercices 2018, et 2017 sont les suivantes :

Rémunération des dirigeants, en K€	31/12/2018	31/12/2017
Rémunération fixe annuelle	455	455
Rémunération variable	109	130
Jetons de présence	0	66
Avantages en nature Véhicule	15	15
Avantages en nature GSC Chômage	12	12
TOTAL	591	678

Le Groupe n'a pas identifié d'autres transactions avec des parties liées non conclues à des conditions normales de marché ou ayant un impact matériel sur les comptes du groupe.

Note 5.20 : Engagements donnés

Note 5.20.1 : Covenants bancaires

Une renégociation en 2018 des covenants bancaires cités en note 5.10.1 a été finalisée.

Date de test	Ratio de Structure Financière Consolidée (R1)	Ration de Levier (R2)
31 décembre de chaque exercice à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2017	R1 < 1,00	R2 < 2,00

Au 31 décembre 2018, les ratios liés aux covenants bancaires sont respectés.

R1 : Le « ratio de structure financière consolidée » désigne, au titre d'une période de test le ratio :
Dettes Financières Nettes consolidées / Capitaux propres Consolidés

R2 : Le « ratio de levier » désigne, au titre d'une période de test, le ratio :
Dettes Financières Nettes consolidées / EBITDA Consolidé (Proforma)

Note 5.20.2 : Contrats de crédit-bail

Le groupe n'a qu'un seul contrat de crédit-bail, au sein de la société Valla qui représente un actif de 184k€ et ayant pas d'impact significatif sur le résultat

Note 5.20.3 : Baux commerciaux

Locations immobilières

Dans le cadre de son activité, la société a conclu des contrats de location immobilière :

- Pour son siège social, situé 26 rue Bennier à Charbonnières-les-Bains (69)
- Pour ses bureaux dans différentes villes.

Durées

Les baux immobiliers consentis pour les locaux situés en France ont généralement une durée de neuf années entières et consécutives avec la possibilité pour la société de donner congé des baux tous les trois ans uniquement.

Charges et engagements

Donnés en K€	Engagement jusqu'à la	
	A 1 an au plus	De 1 à 3 ans
Engagement location	4 186	2 007

Note 5.20.4 : Factoring

Le Groupe a recours à un prestataire de factoring auprès duquel il cède ses créances clients en contrepartie d'un financement court terme. Le contrat est sans recours c'est-à-dire que les créances qui seraient impayées entre les mains du factor ne sont pas restituées au Groupe, la société d'affacturage conservant donc le risque d'insolvabilité du client dans la limite de la garantie accordée.

Le montant financé s'élève à 24 005 K€ au 31 décembre 2018, contre 20 743 K€ au 31 décembre 2017. Le taux de créances financées est d'environ 30% contre 42 % en 2017.

Cette variation de taux provient de l'intégration de nouvelles structures qui n'ont pas recours au factor.

Note 5.20.5 : Indemnités de départ à la retraite

Les indemnités de départ à la retraite sont évaluées sur la base des principes décrits dans la note 4.13. Le tableau ci-dessous présente les paramètres retenus pour l'évaluation.

HYPOTHESES ACTUARIELLES	31/12/2018		31/12/2017	
	Cadres	Non cadres	Cadres	Non cadres
Age de départ à la retraite	Départ volontaire entre 65 et 67 ans		Départ volontaire entre 65 et 67 ans	
Conventions collectives	Bureaux d'études - SYNTEC	Bureaux d'études - SYNTEC	Bureaux d'études - SYNTEC	Bureaux d'études - SYNTEC
Taux d'actualisation	1,53%		1,41%	
Table de mortalité	INSEE 2017		INSEE 2017	
Taux de revalorisation des salaires	2,00%		2,00%	
Taux de turn-over	Interne		Interne	
Taux de charges sociales	Entre 42% et 47%		Entre 42% et 47%	

Le montant des indemnités de carrière évaluées et non comptabilisées est le suivant :

INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE NON COMPTABILISEES (Montants en K€)	31/12/2018	31/12/2017
Montant des engagements	1 755	1 628

Note 5.20.6 : Engagements au titre des contrats de location

Les engagements pris par le Groupe du fait des contrats de location en cours au 31 décembre 2018 sont présentés dans le tableau suivant :

CONTRATS DE LOCATION (Montants en K€)	Total	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans
Véhicules	1 664	1 103	561
Matériel informatique	1 597	573	1 024
Total de l'engagement	3 261	1 676	1 585

Note 5.20.7 : Autres engagements financiers

1/ Clause de retour à meilleure fortune de la société FEALINX :

- En 2009, la société a abandonné une créance d'un montant de 1 038 K€.

Le retour à meilleure fortune d'une durée de 10 ans est défini dans les conditions suivantes :

- la constatation de capitaux propres supérieurs au capital social,
- la créance renaîtrait à hauteur de 50 % du bénéfice avant impôt de l'exercice ayant fait apparaître des capitaux propres supérieurs au capital social et ce, chaque année jusqu'à épuisement de la créance,
- l'écriture de reconstitution de la créance serait constatée au cours de l'exercice suivant. Toutefois, la reconstitution serait toujours plafonnée de telle sorte que les capitaux propres de l'exercice au cours duquel est constatée la reconstitution restent au moins égaux au capital social, le remboursement de la société serait effectué sans intérêt.

En application de cette convention, nous avons constaté un retour à meilleure fortune pour un montant de 9 k€. Le solde au 31 décembre 2018 s'élève à 827 K€.

- En 2010, la société a abandonné une créance d'un montant de 780 K€.

Le retour à meilleure fortune d'une durée de 10 ans est défini dans les conditions suivantes :

La meilleure fortune supposera la constatation de capitaux propres (ligne DL imprimé 2051 de la liasse fiscale) supérieurs au capital social. La créance renaîtra à hauteur de 50 % du bénéfice avant impôt de l'exercice ayant fait apparaître des capitaux propres supérieurs au capital social, et ce, chaque année jusqu'à épuisement de la créance. L'écriture de reconstitution de la créance sera constatée au cours de l'exercice suivant. Toutefois, la reconstitution sera toujours plafonnée de telle sorte que les capitaux propres de l'exercice au cours duquel est constatée la reconstitution restent au moins égaux au capital social.

Le remboursement de la société sera effectué sans intérêt.

2/ Nantissement des comptes titres des principales filiales

L'emprunt et les ouvertures de crédit accordés par les établissements bancaires réunis dans le cadre du contrat de syndication bancaire définis au paragraphe 5.11.1 « Restructuration de la dette financière » de la présente annexe, sont garantis par le nantissement des titres des filiales suivantes :

- VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISES
- VISIATIV SOFTWARE
- VISIATIV SOLUTIONS
- VSSB
- VISIATIV HOSTING
- ABGI GROUP
- VISIATIV CONSEIL

3/ Complément de prix

- SOLO SOLUTION AUTONOME

En 2016, la société VISIATIV a acquis la société SOLO SOLUTION AUTONOME.
Le dernier complément de prix lié à cette acquisition a été payé en 2018 pour 750k€.

- INNOVA SYSTEMS

En juillet 2018, la société VISIATIV a acquis la totalité des titres de la société INNOVA SYSTEMS.
Des compléments de prix sont prévus, ils seront calculés sur la base d'un multiple de la variation de l'EBITDA 2019, 2020 et 2021, par référence à l'EBITDA 2017.
Sur ce principe, et en fonction des données prévisionnelles de la filiale, un complément de prix d'un montant de 306 K€ a été comptabilisé en titre de participation, par la contrepartie d'une dette de fournisseur d'immobilisation.

- DIMENSIONS GROUP BV

En décembre 2018, la société VISIATIV a acquis la totalité des titres de la société DIMENSIONS GROUP BV.
Des compléments de prix sont prévus, ils seront calculés sur la base d'un multiple de l'EBIT 2019, 2020 et 2021, plafonné à un montant total de 124 K€. Sur ce principe, et en fonction des données prévisionnelles de la filiale, un complément de prix d'un montant de 124 K€ a été comptabilisé en titre de participation, par la contrepartie d'une dette de fournisseur d'immobilisation.

4/Garanties de passif

- SOLO SOLUTION AUTONOME

Dans le cadre du rachat des titres de la société SOLO SOLUTION AUTONOME, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 28 décembre 2016. La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 2 400 K€, avec application d'une franchise de 40 K€. Cette garantie sera caduque à compter du 31 décembre 2019.

- NC2

Dans le cadre du rachat des titres de la société NC2, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 3 octobre 2016. La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de :

- 600 K€ jusqu'au 31 janvier 2018 ;
- 450 K€ du 1^{er} février 2018 au 31 janvier 2020.

Cette garantie intègre une franchise de 50 K€. Elle sera caduque à compter du 31 décembre 2020.

- SPREADING APPS

Dans le cadre du rachat des titres de la société SPREADING APPS, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 11 juillet 2017.
Les réclamations au titre de la Garantie pourront être présentées pendant une période qui prend cours le 11 juillet 2017 pour expirer :

- En ce qui concerne tous les redressements fiscaux, sociaux, douaniers ou de toute autre administration, pendant une période prenant fin un mois après l'expiration du délai de prescription de l'action de l'administration concernée,
- En ce qui concerne les créances salariales ou contentieux prud'homaux, pendant une période prenant fin à l'expiration du délai de prescription de l'action y relative,
- En toute autre matière, pour une période expirant le 31 décembre 2020.

La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 600 000 euros, étant précisé que ce montant sera réduit de moitié à compter du 1er janvier 2019, avec application d'une franchise de 10 000 euros.

- **NUMVISION**

Dans le cadre du rachat des titres de la société NUMVISION, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 30 mai 2017. Les réclamations au titre de la Garantie pourront être présentées pendant une période qui prend cours le 30 mai 2017 pour expirer :

- En ce qui concerne tous les redressements fiscaux, sociaux, douaniers ou de toute autre administration, pendant une période prenant fin un mois après l'expiration du délai de prescription de l'action de l'administration concernée,
- En ce qui concerne les créances salariales ou contentieux prud'homaux, pendant une période prenant fin à l'expiration du délai de prescription de l'action y relative,
- En toute autre matière, pour une période expirant le 30 juin 2020.

La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 275 000 euros de la date de cession jusqu'au 31 décembre 2017, puis de 200 000 euros du 1er janvier 2018 jusqu'au terme de la présente garantie, avec application d'une franchise de 10 000 euros.

- **C+E FORUM**

Dans le cadre du rachat des titres de la société C+E FORUM, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 28 novembre 2017. Les réclamations au titre de la Garantie pourront être présentées pendant une période qui prend cours le 28 novembre 2017 pour expirer :

- En ce qui concerne tous les redressements fiscaux, sociaux, douaniers ou de toute autre administration, pendant une période prenant fin trois mois après l'expiration du délai de prescription de l'action de l'administration concernée,
- En ce qui concerne les créances salariales ou contentieux prud'homaux, pendant une période prenant fin à l'expiration du délai de prescription de l'action y relative,
- En toute autre matière, pour une période expirant le 31 mars 2019.

La garantie obtenue est plafonnée à 1 800 000 francs suisses et court de la date d'acquisition jusqu'au 31 mars 2019 avec application d'une franchise de 10 000 francs suisse. Cette garantie a fait l'objet d'un blocage sur un compte séquestre.

- **ABGI GROUP**

Dans le cadre du rachat des titres de la société ABGI GROUP, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 30 mars 2018.

Les réclamations au titre de la Garantie pourront être présentées pendant une période qui prend cours le 30 mars 2018 pour expirer :

- En ce qui concerne tous les redressements fiscaux, sociaux, douaniers ou de toute autre administration, pendant une période prenant fin un mois après l'expiration du délai de prescription de l'action de l'administration concernée,
- En toute autre matière, pour une période expirant le 31 mars 2021.

La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 2 520 000 euros de la date de cession jusqu'au 31 décembre 2019, puis de 1 260 000 euros du 1er janvier 2020 jusqu'au terme de la présente garantie, avec application d'une franchise de dix mille (10 000,00) euros.

- **AUDROS**

Dans le cadre du rachat des titres de la société AUDROS, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 30 juin 2018.

Les réclamations au titre de la Garantie pourront être présentées pendant une période qui prend cours le 30 juin 2018 pour expirer :

- En ce qui concerne tous les redressements fiscaux, sociaux, douaniers ou de toute autre administration, pendant une période prenant fin un mois après l'expiration du délai de prescription de l'action de l'administration concernée,
- En toute autre matière, pour une période expirant le 30 juin 2021.

La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 484 000 euros de la date de cession jusqu'au 31 décembre 2019, puis de 242 000 euros du 1er janvier 2020 jusqu'au terme de la présente garantie, avec application d'une franchise de dix mille (10 000,00) euros.

La société bénéficie également d'une garantie spécifique liée à un litige commercial. La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 488 000 euros.

- **INNOVA SYSTEMS**

Dans le cadre du rachat des titres de la société INNOVA SYSTEMS, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 15 juin 2018.

Les réclamations au titre de la Garantie pourront être présentées pendant une période qui prend cours le 15 juin 2018 pour expirer :

- En ce qui concerne tous les redressements fiscaux, pendant une période prenant fin 7 après la date d'acquisition des titres, soit le 15 juin 2015,
- En toute autre matière, pour une période expirant le 15 juin 2021.

La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 1 000 000 livres sterling de la date de cession jusqu'au 15 décembre 2019, puis de 500 000 euros du 15 décembre 2019 jusqu'au terme de la présente garantie, avec application d'une franchise de 50 000 livre sterling, dont 3 000 livres sterling pour chaque demande prise individuellement.

- DIMENSION GROUP BV

Dans le cadre du rachat des titres de la société DIMENSION GROUP BV, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 6 décembre 2018. Les réclamations au titre de la Garantie pourront être présentées pendant de deux ans à partir de la date d'acquisition des titres, soit jusqu'au 6 décembre 2020.

La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 1 500 000 euros pendant une période de douze mois à compter de la date de cession des titres, soit jusqu'au 31 décembre 2019, puis de 750 000 euros du 6 décembre 2019 jusqu'au terme de la présente garantie.

5/ Engagement des actionnaires minoritaires

Les actionnaires minoritaires des sociétés VSSB (actionnaire unique de la société Iporta), Visiativ Hosting (actionnaire unique de la société NC2), Spreading Apps, Numvision, Audros et Abgi Group bénéficient d'une option de vente de leurs actions, et la société Visiativ à l'obligation d'achat des titres des minoritaires à l'exception d'ABGI Group. L'exercice de ces options est défini dans le calendrier suivant :

	Période de l'option de vente par les minoritaires	Obligation d'achat par Visiativ
VSSB	Du 1er mai au 31 juillet 2019 Du 1er mai 2021 au 31 juillet 2021 A compter du 1er janvier 2022, entre le 1er mai et le 31 juillet de chaque année	A tout moment en cas de: - départ retraite, - incapacité, - décès, - invalidité
Visiativ Hosting	Du 1er mai au 31 juillet 2020 Du 1er mai 2021 au 31 juillet 2021 A compter du 1er janvier 2022, entre le 1er mai et le 31 juillet de chaque année	A tout moment en cas de: - départ retraite, - incapacité, - décès, - invalidité - départ de l'entreprise
Spreading Apps	A tout moment jusqu'au 31 décembre 2027	Du 1er Janvier 2028 au 30 Juin 2028
Numvision	A tout moment : - En cas de sortie des effectifs - En cas de décès ou incapacité médicale Dans tout les autres cas à compter du 1er avril 2022 jusqu'au 31 mars 2023	- A tout moment en cas de décès ou grave Maladie - du 1er avril 2022 au 31 Mars 2023
Audros	- Pour moitié du 1er juillet 2020 au 31 décembre 2020 soit 1751 Actions - Pour moitié du 1er juillet 2021 au 31 décembre 2021 soit 1749 Actions	Du 1er juillet 2020 au 31 mars 2022
Abgi Group	A tout moment sur une période courant du 01 janvier au 30 juin 2021 A tout moment à compter de la survenance d'un des événements suivants - Décès d'un des actionnaires minoritaires précisément nommé dans le pacte d'associés - En cas de changement de contrôle de l'actionnaire minoritaire - En cas de violation du pacte d'associé	Neant

Pour les sociétés **VSSB** et **VISIATIV HOSTING**, le prix d'achat des actions des actionnaires minoritaires est fixé contractuellement à la plus élevée des valeurs suivantes :

- La valeur des actions de la société au jour de l'acquisition initiale ce qui représente un montant total de 0.6M€ pour Iporta et 1,1M€ pour NC2),
- La valeur des actions de la société valorisée selon la formule suivante :

Multiple EBITDA du dernier exercice clos +/- Trésorerie nette

Ces montants peuvent être décotés en cas de départ pour faute grave, lourde ou démission

Pour la société **SPREADING APPS** le prix d'achat des actions des actionnaires minoritaires est fixé contractuellement à la plus élevée des valeurs suivantes :

- La valeur des actions de la société au jour de l'acquisition initiale ce qui représente un montant total de 1.6M€,
- La valeur des actions de la société valorisée selon la formule suivante :
Multiple EBITDA du dernier exercice clos +/- Trésorerie nette
- Multiple du MRR (facturation mensuelle au titre des abonnements) moyen sur 12 mois +/- Trésorerie Nette si l'Excédent Brute d'Exploitation est supérieur à 1.7 M€
- Un prix fixe de l'action +/- Trésorerie Nette si l'Excédent Brute d'Exploitation est inférieur à 1.7 M€

Ces montants peuvent être décotés en cas de départ pour faute grave, lourde ou avant le 31 décembre 2019.

Pour la société **NUMVISION**, le prix d'achat des actions des actionnaires minoritaires est fixé contractuellement à la plus élevée des valeurs suivantes :

- Un prix fixe de l'action (soit 0.3M€)
- Multiple du REX +/- Trésorerie Nette – Produits constatés d'avance

Ces montants peuvent être décotés en cas de départ pour faute grave, lourde ou avant le 31 décembre 2018.

Pour la société **AUDROS**, le prix d'achat des actions des actionnaires minoritaires est fixé contractuellement à la plus élevée des valeurs suivantes :

- Un multiple de l'EBIT du dernier exercice clos + Trésorerie nette à la date du dernier exercice clos
- Un prix fixe de l'action (soit 0.4 M€)

Note 5.21 : Effectifs

Les effectifs moyens du groupe ont les suivants :

ETP	Exercice 2018	Exercice 2017
Commerce	213,0	191,8
Formation/Consulting	340,8	222,2
Marketing	54,7	38,7
R&D	110,1	93,8
Direction et Administratif	118,6	87,6
Total effectifs moyens	837,2	633,9

Note 5.22 : Gestion et évaluation des risques financiers

VISIATIV peut se trouver exposé à différentes natures de risques financiers : risque de marché, risque de crédit et risque de liquidité. Le cas échéant, le Groupe met en œuvre des moyens simples et proportionnés à sa taille pour minimiser les effets potentiellement défavorables de ces risques sur la performance financière. La politique du Groupe est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation. Le Groupe n'utilise pas d'instruments financiers dérivés.

Risque de liquidité

Le financement du Groupe est réalisé dans le cadre d'une politique de Groupe mise en œuvre par la Direction Financière.

La gestion de la trésorerie est centralisée au siège qui assure la coordination pour l'ensemble des filiales opérationnelles.

La structure du financement du Groupe est principalement basée :

- Sur des fonds propres, constitués par les opérations historiques réalisés sur le capital ainsi que par les résultats générés par VISIATIV et des filiales.
- Sur des emprunts réalisés auprès d'établissements financiers (cf. note 5.11).

Il est précisé que depuis sa création, le Groupe a toujours obtenu le renouvellement des autorisations de financement.

Le Groupe continuera dans le futur d'avoir des besoins de financement importants pour le développement de ses activités.

Risque de taux d'intérêt

VISIATIV n'a pas d'exposition significative au risque de taux d'intérêt, dans la mesure où :

- Les dépôts à terme sont rémunérés à des taux contractuels qui ne sont pas indexés.
- les valeurs mobilières de placements sont constituées de SICAV monétaires à court terme,

Cependant, suite à la renégociation de sa dette financière (cf 5.11) et de ses ouvertures de ligne de crédit, la société a emprunté sur la base du taux EURIBOR 3 mois. Afin de nous prémunir d'une variation des taux, ces emprunts sont couverts partiellement par un contrat de couverture.

Risque de crédit

Risques de crédit financier

Le risque de crédit est associé aux dépôts auprès des banques et des institutions financières. VISIATIV fait appel pour ses placements de trésorerie à des institutions financières de premier plan et ne supporte donc pas de risque de crédit significatif sur sa trésorerie.

Risques de crédit client

Le délai de paiement client est conforme aux exigences de la LME.

La Direction financière du Groupe a mis en place une organisation et des procédures de gestion des risques clients. Cette organisation est centralisée et est constituée d'une équipe dédiée (crédit management) en charge de l'analyse et de la prévention du risque clients, du financement des ventes ainsi que du recouvrement. Le cas échéant, le groupe recourt à l'assurance-crédit.

La balance clients du Groupe comprend environ 18 000 comptes et aucun client du Groupe facturé en 2018 ne représente plus de 1,5% du chiffre d'affaires consolidé 2018.

Risque de change

Environ 86% du chiffre d'affaires du groupe est réalisé en euro. Les achats sont réalisés presque exclusivement en euros. Dans ce contexte, les principaux risques liés aux impacts de change des ventes et achats en devises sont considérés comme non significatifs.

De ce fait, le Groupe n'a pas pris de disposition de couverture afin de protéger son activité contre les fluctuations des taux de changes. En revanche, il n'est pas exclu qu'une augmentation importante de son activité ne la contraigne à une plus grande exposition au risque de change. Le Groupe envisagera alors de recourir à une politique adaptée de couverture de ces risques.

Risque sur actions

La Société ne détient pas de participations ou de titres de placement négociables sur un marché réglementé.

Risque à la réalisation de croissance externe

VISIATIV a assuré son développement passé en croissance organique et par des acquisitions successives dans le secteur de l'intégration et de l'édition de logiciels sur le marché français. Malgré son expérience et sa connaissance du processus, la Société ne peut assurer qu'elle parviendra à intégrer les sociétés, activités qui pourraient être acquises ou le personnel leur étant lié.

VISIATIV ne peut garantir (i) qu'elle dégagera les synergies escomptées, (ii) que les politiques mises en place au sein du Groupe seront maintenues de manière uniforme, (iii) l'absence de passif ou de coûts non prévus, ou (iv) qu'elle sera en mesure de respecter la réglementation applicable à de telles opérations dans un ou plusieurs pays.

Pour limiter les risques associés, VISIATIV prévoit généralement des garanties d'actif et de passif lors de chacune des acquisitions pour couvrir le Groupe de pertes liées à des événements dont l'origine serait antérieure à la date d'acquisition.

Tout problème rencontré par le Groupe dans l'intégration d'autres sociétés ou activités est susceptible d'avoir un effet défavorable sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement et les perspectives du Groupe.

Note 5.23 : Honoraires des commissaires aux comptes

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	Exercice 2018						Exercice 2017					
	Deloitte		AVVENS		Autres cabinets		Deloitte		AVVENS		Autres cabinets	
	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT	%
(Montants en K€)												
Audit												
> Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés												
* Emetteur	37	34%	37	62%			32	29%	32	54%		
* Filiales intégrées globalement	68	63%	31	52%	83	100%	54	50%	5	8%	49	100%
> Services Autres que la Certification des comptes liées à la mission du commissaire aux comptes												
* Emetteur	18	17%	8	14%			23	21%	23	38%		
TOTAL	122	113%	75	127%	83	100%	108	100%	59	100%	49	100%

VISIATIV

Société Anonyme

26 rue Benoît Bennier

69260 CHARBONNIERE-LES-BAINS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2018

AVVENS AUDIT
Immeuble Le Saphir
14 quai du Commerce
69009 LYON

DELOITTE & ASSOCIES
Immeuble Higashi
106 cours Charlemagne
69002 LYON

VISIATIV

Société Anonyme

26 rue Benoît Bennier
69260 CHARBONNIERE-LES-BAINS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'Assemblée Générale de la société VISIATIV,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société VISIATIV relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

- *Reconnaissance du chiffre d'affaires :*

Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivies par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié de la méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires, telle qu'elle est décrite en note 4.17 de l'annexe des comptes consolidés, et nous nous sommes assurés de sa correcte application.

- *Ecart d'acquisition :*

Les écarts d'acquisition ont fait l'objet de tests de perte de valeur selon les modalités décrites dans les notes 4.1 et 5.1 de l'annexe des comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes 4.1 et 5.1 donnaient une information appropriée.

- *Impôts différés :*

La société a procédé à l'activation d'impôts différés selon les modalités décrites dans la note 4.7 de l'annexe des comptes consolidés. Nous avons examiné ces modalités, ainsi que les prévisions sous-jacentes et paramètres utilisés, et nous avons vérifié que la note 4.7 donnait une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans les informations

relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permette de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une

- erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
 - il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
 - il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
 - il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
 - concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Lyon, le 30 avril 2019

Les commissaires aux comptes

AVVENS AUDIT

DELOITTE & ASSOCIES

Pascal BLANDIN

Dominique VALETTE

SA au capital de 2 416 531,80 €
RCS Lyon 395 008 246
Siège social : Les Bureaux Verts
26 rue Benoit Bennier
69260 Charbonnières-les-Bains
Tél : 04 78 87 29 29
www.visiativ.com

